

**L'INTERNET EN FRANCE**

**LIVRE NOIR**

**SYNTHESE**

**RAPPORT IMPERTINENT SUR L'ETAT DE L'INTERNET EN FRANCE A L'USAGE DE  
CEUX QUI VEULENT QU'ELLE RATTRAPE SON RETARD**

**ET LES SOLUTIONS POUR Y ARRIVER**

**PAR LE COLLECTIF LIBREADSL.ORG**

## ETAT DE L'INTERNET EN FRANCE

Plus que jamais depuis l'explosion de la bulle spéculative en 2000, Internet semble sous-estimé par le public en tant que secteur industriel. Son utilisation massive nécessiterait un apprentissage de l'informatique par chacun, ainsi qu'un développement des services offerts en ligne, donc une profonde mutation sociale. Ainsi les décideurs et le grand public continuent d'appréhender la dualité culturelle d'Internet, hybride libertaire et industriel.

### Une « industrie » Française qui ne demande qu'à se développer :

Les industriels ont pourtant préparé la naissance de ce marché. Afin d'être en mesure de transporter les communications Internet et téléphoniques, les opérateurs de télécommunications ont ainsi dépensé des dizaines milliards de francs dans des réseaux Français interurbains et locaux de plusieurs milliers de kilomètres de long. Ces investissements techniques et financiers ne sont pas les moindres : informaticiens, ingénieurs, téléopérateurs, logisticiens, publicitaires, graphistes, journalistes, **aujourd'hui des centaines de milliers d'emplois sont en jeu. Dès les premiers mois de 2002, la tendance du marché apparaîtra clairement : chute ou redémarrage ?**

Malgré l'échec de nombre de « jeunes pousses », la volonté d'entreprendre a des résultats concrets et industriels en France. Ainsi Alcatel est le leader mondial des équipements DSLAM permettant de faire fonctionner l'ADSL (l'Internet rapide), et Thomson Multimédia est le leader mondial des modems DSL.

### L'Internet ne peut ni ne doit rester un luxe :

**Bien que disposant de compétences reconnues et des infrastructures nécessaires, la France n'arrive pas à faire décoller son marché intérieur d'Internet**, ce que révèlent toutes les statistiques sur Internet comparant la France aux autres pays. Tandis que les américains et les asiatiques développent activement des contenus attractifs tels que Cinéma et Jeux Vidéos, en plus de leur capacité en informatique et terminaux mobiles, nous peinons à imaginer notre futur positionnement sur ces marchés et leur développement en France.

**Les décideurs Français ne se sont pas investis suffisamment dans Internet.** Son échec est rejeté sur une jeunesse dont l'inexpérience a été soulignée a posteriori. Des examens abstraits nourrissent la littérature institutionnelle : Internet et la Culture, Internet et le télétravail, Internet et la « fracture numérique »... Or Internet est déjà très populaire dans de nombreux pays du monde, aussi divers que la Suède ou la Corée ; et le télétravail ne sera une réalité qu'avec le développement des connexions à domicile. Ainsi la « fracture numérique » ne peut être résolue que si la France décide de ne pas rester en marge d'Internet, en permettant aux Français d'y accéder : seule la baisse du prix des connexions à domicile le permettra, via la ligne de téléphone, aujourd'hui accessible à tous sur le territoire national – et sans qu'il soit nécessaire de déséquilibrer les modèles économiques des acteurs privés.

Les Etats-Unis sont déjà en train de réformer leur administration par les nouvelles technologies, l'Etat se positionnant comme premier client de son industrie Internet et premier fournisseur de services en lignes : **santé, fiscalité, éducation**. Dès lors, comment imaginer une seconde qu'Internet reste un produit de luxe ? C'est **un outil indispensable dont la démocratisation doit être accélérée**. En France, les grandes innovations se sont toujours développées à partir des marchés publics, lorsque **l'Etat s'est positionné comme client et non producteur**, démontrant sa confiance dans l'innovation.

### A la clef, croissance, emplois, gain de temps :

Avec ce livre noir, nous espérons soutenir le développement d'Internet en rappelant son potentiel économique, **de l'ordre d'une centaine de milliers d'emplois, d'un point de croissance supplémentaire par an, et d'un gain de temps pour les Français équivalent à celui des 35 heures** si les Français utilisaient la facilité que procure Internet : télécommunications, achats et livraisons, information et éducation, formulaires administratifs, loisirs, etc. Prendrons-nous le risque de voir s'installer la récession à long terme en choisissant de ne pas dynamiser ce secteur, alors que nous avons créé le TGV, Ariane et l'A380 ?

### Aujourd'hui, Internet est trop cher :

Dans ce livre noir, nous décrivons les raisons qui font qu'Internet est bloqué en France plus que dans d'autres pays. Ces raisons sont d'ordre pratique : aujourd'hui peu de foyers ont un ordinateur ; **la connexion est trop coûteuse et inadaptée** ; la perte de confiance conduit à la stagnation de l'usage privé et des paiements en ligne. Ces raisons peuvent être dépassées : l'Etat peut renforcer la confiance du public en se positionnant fortement comme premier utilisateur d'Internet ; **soumise à la concurrence, la connexion pourrait devenir abordable, sans subvention ; et les foyers s'équiperont progressivement en informatique si Internet devient digne d'intérêt pour les ménages.**

Les opérateurs de télécommunications sont bien placés pour savoir que le coût de la connexion reste aujourd'hui rédhibitoire pour le client résidentiel. Ils savent que dès aujourd'hui, il serait possible d'offrir une connexion à **Internet rapide de type ADSL pour 200 F/mois, illimitée, ne bloquant pas la ligne de téléphone pendant l'usage, sans subvention**, et à terme, permettant d'inclure l'abonnement téléphonique dans ces forfaits. Le développement de **forfaits abordables d'Internet illimité en bas débit**, est lui aussi indispensable pour résorber la fracture numérique entre régions, et prendre en compte le déploiement progressif des réseaux d'Internet rapide. Alors, et comparé au prix de l'abonnement téléphonique fixe (82.3F/mois) ou mobile (~200F/mois), l'accès à **Internet pourra réellement devenir accessible pour tous, sans subvention**, et cet usage massif en fera progressivement baisser les prix.

### La concurrence, le seul vrai moyen de faire baisser les prix :

Aujourd'hui, **la concurrence promise sur le marché de l'accès à la ligne de téléphone (par le dégroupage), qui permettrait de faire baisser le prix d'Internet rapide de type ADSL et le téléphone, n'est pas mise en œuvre** malgré une législation européenne et nationale. Sans concurrence, un seul opérateur en monopole n'aura pas d'incitation à développer rapidement des offres moins chères ; il ne se découvrira pas non plus spontanément de vocation à développer par la publicité ou le télémarketing, l'apprentissage et la connaissance d'Internet, l'effet de mode indispensable au décolllement du marché. Sans concurrence, des entreprises disparaîtront, engloutissant avec eux leur investissement humain et financier.

De plus, les efforts effectués pour **créer des forfaits abordables d'Internet illimité en bas débit** doivent être poursuivis.

La concurrence a fait naître les opérateurs privés de télécommunications, pour le bénéfice de l'ensemble des consommateurs car correctement régulée. Elle a atteint de nombreux objectifs : couverture du territoire, baisses des tarifs, développement de nouveaux services (comme les mobiles) et croissance de l'économie. Elle a surtout bénéficié à France Télécom, qui a pu s'internationaliser comme jamais auparavant, qui a vu ses trafics fixes croître de plus de 30% en 3 ans, qui s'est considérablement internationalisée et diversifiée, dans le mobile et l'Internet.

### Ce qu'il faut retenir de ce livre noir sur Internet :

- **Le développement de l'Internet est une nécessité pour la France. Cela n'est possible que si son prix devient abordable pour le grand public ;**
- **Mettre enfin en œuvre la concurrence sur le haut débit et l'abonnement de téléphone le permettrait, sans subvention, pour des prix d'environ 200 F/mois, au bénéfice de tous, y compris de France Télécom.**
- **L'effort pour créer des forfaits abordables d'accès illimités en bas débit doit être poursuivi.**

Nous répondons point à point à tous les mythes qui desservent Internet en France, en démontant par les chiffres ces erreurs de raisonnement :

Mythe n°1 : « L'Internet ne fait pas gagner du temps. Il sert à occuper celui des Suédois lorsqu'il fait froid. »

**Internet permet de gagner du temps, pour peu qu'on apprenne à s'en servir.**

Mythe n°2 : « L'Internet, je l'ai au bureau et ça me suffit. »

**L'usage démocratique et familial pour ne demande qu'à exister, si on le propose.**

Mythe n°3 : « Le Haut Débit c'est du luxe. »

**Le haut débit (l'Internet rapide, par ADSL) est structurellement moins coûteux que l'Internet traditionnel et permettra de faire des économies sur le téléphone.**

Mythe n°4 : « La concurrence ça ne marche pas. »

**La concurrence régulée dans les télécommunications, c'est le mobile, la baisse des prix, 150 000 emplois créés directement ou indirectement et une centaine de milliards de francs investis depuis 5 ans par les opérateurs privés, une croissance et une internationalisation spectaculaires pour France Télécom.**

Mythe n°5 : « L'ADSL et le haut débit n'ont qu'un faible poids sur la croissance, pourquoi se presser ? »

**Les Technologies de l'Information et de la Communication pèsent 800 000 emplois et l'ADSL pourrait en créer une centaine de milliers supplémentaires.**

Mythe n°6 : « L'Internet se développera très bien sans concurrence. »

**La concurrence est le seul moyen éprouvé de faire croître le marché des télécommunications.**

Pour mieux comprendre : En **bas débit**, l'accès à Internet est lent (56 kb/s), l'usage est moins facile. Pendant l'usage, la ligne de téléphone est occupée. Afficher à l'écran une liste de courses en ligne prend quelques minutes. Il est disponible en **tout point du territoire**. En **haut débit**, l'accès à Internet est rapide (ADSL à 512 kb/s 128 kb/s). Pendant l'usage, vous pouvez aussi téléphoner. L'usage et le démarrage sont très faciles. Afficher à l'écran une liste de courses en ligne est immédiat. L'**ADSL** (DSL) est l'une des technologies qui permet l'accès à Internet rapide chez soi, via le fil de téléphone. Au moins 80% de la population française ayant le téléphone à son domicile pourra donc un jour bénéficier de ces technologies (30 Millions de foyers sont concernés).

**Le Collectif Libre ADSL**  
[www.libreadsl.org](http://www.libreadsl.org)

Composé d'opérateurs de télécommunications et d'acteurs du marché de l'Internet, ce collectif constitué à l'initiative de Tele2 France s'est fixé comme objectif d'accélérer le développement de l'Internet en France. Constatant le blocage rencontré dans le processus de dégroupage de la boucle locale, condition essentielle d'un accès simple et économique à l'Internet rapide pour tous, il a décidé de lancer une campagne nationale d'information destinée à obtenir des conditions de concurrence normales sur la boucle locale et une baisse des prix.

Partenaires : Tele2, Kaptech, LDCOM, Worldcom, Everyday, Distrigame, Netloteries, Adim, Siotel, Kortex.

**I**



## Préambule.

Depuis plusieurs années en Europe et en France, les pouvoirs publics et les acteurs de l'économie ont pris conscience des enjeux du développement de l'Internet, prônant celui de la « Société de l'Information » et visant à éviter la « fracture numérique ».

La « bulle Internet » a explosé. Mais le marché de l'Internet continue à se développer dans tous les pays du monde. S'il y a ralentissement ici ou là, il reste temporaire. Le nombre d'internautes, d'ordinateurs connectés, ou de services disponibles, appelle à la croissance. Aucun décideur, aucun citoyen, ne peut oublier les mutations profondes qu'ont provoquées les évolutions technologiques ces dernières années sur notre économie et notre société.

Aujourd'hui, il semble urgent d'attirer l'attention de ceux dont les décisions auront des conséquences majeures pour la France de demain : la croissance, et donc l'emploi, la place de notre pays dans le monde, de sa langue et de ses valeurs, sont maintenant suspendus à des choix qui doivent être faits sans délais.

Ce rapport sur l'Internet en France est un mémorandum élaboré par le Collectif Libre ADSL.

Nous l'avons baptisé « Livre Noir » car, selon nous, la situation de notre pays dans ce domaine est alarmante à bien des égards. La France est *réellement* en retard, tant en terme d'équipement que d'usages. Elle est le seul pays développé où l'Internet suscite, au moins parfois, réserves et ironie. Pendant que nous devenons les champions de la rhétorique sur « pourquoi l'Internet changera la société » ou « ... ne la changera pas », nos voisins utilisent les services Internet avec pragmatisme, développent leurs usages, favorisent la pénétration des services et des terminaux.

Nous avons voulu que ce rapport soit à la fois facile à lire et documenté. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de vous présenter l'information sous la forme conviviale de questions-réponses rappelant que les mythes foisonnent à l'approche de ce nouveau monde.

Ce rapport montre, en particulier, que :

- L'Internet est réellement utile et pratique, pour les consommateurs, et pour la croissance du pays,
- Seul l'Internet rapide, appelé aussi « haut débit », permet à court terme de tirer vers le haut le marché. Le seul moyen réaliste de développer cet Internet « rapide » est la technologie ADSL, qui utilise les lignes téléphoniques,
- Seule la concurrence, au travers du « dégroupage » de la boucle locale, permettra de développer l'Internet rapide de façon durable, et de faire baisser les prix du téléphone,
- Parallèlement, les efforts pour rendre l'accès illimité abordable en bas débit doivent être poursuivis, ne serait-ce que pour réduire la fracture numérique régionale qui existe du fait des délais nécessaires au déploiement de l'Internet rapide.

## Qui sommes nous ?

Le collectif Libre ADSL est constitué d'opérateurs de télécommunications privés et d'acteurs d'Internet : Tele2, Kaptech, LDCOM, Worldcom, Everyday, Distrigame, Netloteries, Adim, Siotel, Kortex. Nous pouvons facilement être accusés d'être partisans, et c'est sûrement le cas : nous avons en effet, et plus que quiconque, intérêt à ce que notre pays rattrape son retard et libéralise l'ADSL et la boucle locale !

**Collectif LibreADSL - Contact : F. Thesmar 01 39 45 44 44**

**Sommaire : les mythes qui desservent le développement d'Internet en France.**

**Mythe n°1 : L'Internet ne fait pas gagner du temps. Il sert à occuper celui des Suédois lorsqu'il fait froid. .... p. 3**

Internet permet de gagner du temps pour peu qu'on sache bien s'en servir.

**Proposition :** Démocratiser Internet, c'est justement permettre le partage solidaire du bon usage d'Internet entre internautes expérimentés et analphabètes du web. Parents, demandez à vos enfants leur aide pour apprendre à naviguer !

**Mythe n°2 : L'Internet, on l'a au bureau, c'est bien suffisant..... p. 6**

L'usage familial ne demande qu'à exister, pour peu qu'on le propose.

**Proposition :** Démocratiser Internet est possible si l'on se donne les moyens de rendre accessible l'ADSL, l'Internet rapide. Des politiques incitatives peuvent soutenir ce développement (cf. la Suède, où l'Etat a offert une aide pour l'achat d'un ordinateur pour tout nouveau lycéen). Enfin, l'effort pour rendre abordable l'Internet illimité en bas débit doit être poursuivi.

**Mythe n°3 : Le Haut Débit c'est du luxe. .... p. 10**

Ne dites plus « Haut Débit », dites « Internet rapide » et pensez « pas cher avec le téléphone dedans ».

**Proposition :** Les technologies ADSL, offertes aujourd'hui par France Télécom et ses filiales, ne devraient pas être « du luxe » car elles sont structurellement moins coûteuses que l'Internet bas débit habituel (elles utilisent mieux le réseau de télécommunications). Mettre en œuvre la concurrence sur l'ADSL permettra une baisse des prix, y compris dans le téléphone.

**Mythe n°4 : La concurrence ça ne marche pas... la preuve : la mauvaise qualité de l'électricité en Californie. La concurrence ne crée pas d'emplois et parasite la croissance, elle n'innove pas et n'investit pas..... p. 13**

Une concurrence correctement régulée, c'est le téléphone mobile en France, la baisse des prix sur le téléphone longue distance depuis l'ouverture de ce marché, 150 000 emplois induits par les nouveaux opérateurs, une centaine de milliards de Francs investis en France depuis 5 ans. Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication représente 800 000 emplois en France.

**Proposition :** La concurrence est un moyen éprouvé de faire croître l'économie et les emplois, qui devrait être utilisée pour Internet.

**Mythe n°5 : L'ADSL et le haut débit n'ont qu'un faible poids sur la croissance, pourquoi se presser ? ..... p. 18**

L'ADSL représente à lui seul un enjeu de 100 000 emplois nouveaux et 1 point de croissance supplémentaire par an. Ne pas développer ce marché, c'est tirer un trait sur la croissance que nous avons vécue entre 1997 et 2001, et aider la récession à s'installer sur le long terme.

**Proposition :** Seule la concurrence effective sur l'ADSL peut aider à son développement rapide. Une concurrence bien régulée est la meilleure garante du succès d'un marché.

**Mythe n°6 : L'Internet se développera très bien sans concurrence. .... p. 21**

L'Internet ne peut se démocratiser sans ADSL et l'ADSL ne peut se développer sans concurrence : les innovations permises par l'ADSL ne seront mises en œuvre que par les nouveaux opérateurs, qui provoqueront l'émulation.

**Proposition :** Rendre effectif le dégroupage, en appliquant réellement les principes de transparence, non-discrimination, orientation des tarifs de gros vers les coûts, efficacité, pas de réduction au volume, transparence. Les opérateurs doivent payer le juste prix du dégroupage : un prix public de 200 FTTC, c'est possible aujourd'hui pour l'ADSL.

**Glossaire..... p.26**

**Annexes (chiffres, études, lettres ouvertes, présentation du collectif)..... p. 28**

### Mythe n°1 : L'Internet ne fait pas gagner du temps. Il sert à occuper celui des Suédois lorsqu'il fait froid.

Oserait-on dire que le TGV ne fait pas gagner de temps sous prétexte qu'il vous tiendra occupé pendant 2 heures le temps d'aller de Lyon à Paris ?

### Que permet, dès aujourd'hui, Internet à Monsieur et Madame Tout-le-Monde ?

Ainsi que le montre le [Sessi<sup>1</sup>], « rechercher des informations, échanger des messages et surfer sur la Toile sont les principaux usages [d'Internet] ».

- La **communication** entre internautes est un des usages les plus fréquents d'Internet : échanger messages et fichiers (photos, films, écrits) par mail, communiquer en direct sur les « chat », faire de la vidéo-conférence – magique pour parler et revoir les amis qui habitent très loin ! En 2000, la **Poste** française collectait et distribuait 25 Milliards d'objets par courrier, soit **60 Millions de plis** par jour<sup>2</sup>, tandis que **140 Millions de mails** par jour étaient envoyés en France<sup>3</sup>.

« Surfer » sur le web, c'est se laisser porter de site en site ou rechercher activement des informations :

- **Accéder à une information de masse ou spécialisée** comme celle de journaux et de chaînes de télévision, en France ou à l'étranger : Le Monde (1<sup>er</sup> site Français visité en septembre 2001 hors FAI et portails avec plus de 5 millions de visites [Cybermétrie<sup>4</sup>]), 01Net, Les Echos, L'Equipe, radio en ligne (ComFM ou Radio-France), Le Figaro, Europe1, RTLNet, Le Nouvel Observateur, TF1, M6, CNN, Libération etc...
- **Accéder à des informations ou à des services spécifiques** : Pages Jaunes, Pages Blanches, le Guide du Routard, le Guide Michelin, Emplois en ligne (Cadremploi, Keljob), Agences immobilières (Seloger), Plans de ville, information sur le trafic par exemple avec sytadin.tm.fr, information sur la météo, syndicats d'initiative, offices de tourisme, agences de voyage (promovacances), information sur les horaires d'une séance de cinéma ou d'ouverture d'un musée etc...
- **Accéder à des services ou des produits en ligne, payants ou gratuits, se faire livrer à domicile** : billets de spectacle, livres, disques ou DVD, alimentation, billets de train (SNCF) ou d'avion, plantes de jardin ou d'appartement, jeux en ligne etc... En Angleterre, il est déjà possible de télécharger des films par Internet, et de les regarder

<sup>1</sup> Voir annexe 1.

<sup>2</sup> Voir annexe 1.

<sup>3</sup> Source : rapport annuel de la Poste 2000 [La Poste]. Selon l'étude [IDC] citée en annexe 1 de septembre 2000, le nombre d'emails envoyés en Europe de l'Ouest serait de 511 milliards en 2000 (les volumes s'élèveraient à 1600 milliards en 2005). Si l'on considère que la France représente environ 10% des internautes d'Europe de l'Ouest (voir les estimations du nombre d'internautes dans différents pays d'Europe en annexe 1), ils contribueraient ainsi à 140 Millions de mail par jour. Notons que les Américains s'envoient 10 Milliards d'emails par jour (source : Département du Commerce Américain février 2000) pour une population de 160 Millions d'internautes contre moins de 20 Millions en France.

<sup>4</sup> Les sites classés dans ce paragraphe le sont d'après le rapport [Cybermétrie] de septembre 2001 (hors FAI et portails), cité en annexe 1. Les « Fournisseurs d'Accès Internet » et les portails sont les sites les plus visités car ils fédèrent l'usage des internautes.

sans avoir à se déplacer chez un loueur de cassettes vidéos<sup>5</sup>. Le commerce électronique se développe lentement, parce qu'il suppose un changement des comportements. Le commerce électronique est appelé à devenir progressivement un mode de commerce important ; ses avantages pour le consommateur restent inégalables, mais ces atouts ne s'exprimeront pleinement que par l'Internet rapide ou « haut débit »<sup>6</sup> :

- **Concurrence** quasi-parfaite entre vendeurs, impliquant le meilleur choix au meilleur prix, l'Internet étant alors vu comme un large réseau de distribution,
- **Facilité** et rapidité de l'acte d'achat.
- **Effectuer des démarches administratives** : les sites des institutions républicaines se développent et s'enrichissent chaque jour davantage (ministères, conseils généraux, parlement, mairies etc.).
- **S'informer et s'éduquer** : accéder au programme d'enseignement des universités en ligne, rencontrer des enseignants sur des portails spécialisés, suivre des cours à distance ; depuis 3 à 4 ans, de nombreuses universités nord-américaines, en particulier au Canada, permettent de se former et de **passer des diplômes** en ligne. **Internet devient un outil de nature encyclopédique** qui sera un jour aussi indispensable pour l'écolier qu'il ne l'est déjà pour l'étudiant et le chercheur.
- **Les jeux en ligne** permettent à des centaines d'utilisateurs de jouer, et parfois de se retrouver dans des mondes virtuels. L'usage des jeux en ligne est un potentiel important d'Internet<sup>7</sup>. En septembre 2001 sur les 25 sites Français les plus visités hors portails et FAI, 5 sont des sites de jeux le site de jeux en ligne ; d'après la lettre de l'Idate du 4<sup>ème</sup> trimestre 2000, Microsoft Zone attirerait 8.5 Millions d'utilisateurs par semaine, ainsi que les sites d'Havas Interactive (9.5 Millions) et GameSpy (5 millions) : les jeux en ligne représenteraient en 2004 plus de 20% du marché global des jeux vidéos – qui pèse dès aujourd'hui plus de 20 Milliards de dollars et est supérieur à celui du cinéma en salle qui est lui, de l'ordre de 15 Milliards de dollars<sup>8</sup>.

### **Quel gain ai-je à utiliser Internet – ou l'Internet rapide ?**

Les usages d'Internet existent **déjà, mais ne prendront leur véritable essor qu'avec l'Internet rapide** : avec l'Internet rapide, il ne s'agit pas de développer « des nouveaux réseaux pour de nouveaux usages », mais dès aujourd'hui, de faciliter les usages actuels.

Une estimation par le collectif « LibreADSL » des usages d'un foyer Internet « standard » montre que l'impact de l'Internet sur la vie de tous les jours équivaut à la Réduction du Temps de Travail, un **gain de près de ¾ d'heure par jour** ! Ces gains considérables, en temps et en qualité de vie, ne nous paraissent possibles que dans l'utilisation de l'Internet rapide.

Un foyer ne choisit l'Internet que si le gain de temps est notable. Faire ses courses en « bas débit », sur l'Internet traditionnel, peut prendre plus d'une heure, ce qui n'est pas nettement plus rapide que se déplacer à l'hypermarché. Avec l'ADSL, ce temps baisse à moins de 5 mn,

<sup>5</sup> Le marché mondial de la vidéo est, d'après l'étude de l'Idate citée en annexe 1, de l'ordre de 30 Milliards de dollars. Il n'en demeure pas moins que la vidéo à la demande n'a jamais vraiment décollé – est-ce à cause de l'insuffisance des débits à domicile ?

<sup>6</sup> Voir en annexe 1 un extrait d'une étude de Netvalue sur les usages d'Internet haut débit, juin 2001

<sup>7</sup> Voir dans le Mythe n°2 le retard d'Internet en France et en annexe 1, l'extrait de l'étude de Netvalue.

<sup>8</sup> Les références de l'étude de l'Idate sont en annexe 1.

et l'utilisateur choisit alors de faire ses courses sur son PC, et de consacrer le gain de temps à d'autres activités.

**Internet permet de gagner du temps pour peu qu'on sache bien s'en servir.**

**Proposition : Démocratiser Internet, c'est justement permettre le partage solidaire du bon usage d'Internet entre internautes expérimentés et analphabètes du web. Parents, demandez à vos enfants leur aide pour apprendre à naviguer !**

### **Mythe n°2 : L'Internet (rapide), on l'a au bureau, c'est bien suffisant.**

Les internautes Français sont encore majoritairement des cadres, et des hommes.

Seul le service offert par l'ADSL est suffisamment attractif et à terme, peu coûteux, pour motiver l'intérêt massif des ménages pour Internet.

### **Sommes-nous en retard dans l'usage d'Internet ?**

Un Français sur 3 utilise Internet à partir de son bureau ou hors de chez lui, et selon une étude de websense (2001), 85% des internautes Français sur le lieu de travail utilisent Internet plus de 5 heures par semaine [Sessi<sup>9</sup>].

60% des internautes Français sont des hommes, contre 54% seulement aux Etats-Unis [Netvalue<sup>10</sup>].

Plus de 50% des cadres sont connectés contre moins de 20% des employés, ouvriers ou retraités. Plus de 50% des foyers dont le revenu est supérieur à 20 000 F sont connectés, contre moins de 10% des foyers dont le revenu est inférieur à 10 000 F [Sessi<sup>11</sup>].

Pourquoi cette fracture numérique (entre hommes et femmes, entre cadres et non cadres) existe-t-elle plus qu'ailleurs en France ? Pourquoi un manque d'intérêt pour la connexion à domicile ?

En France, l'Internet (à domicile) n'est pas encore aussi populaire, et de loin, que dans la plupart des pays développés. En particulier, nous sommes loin derrière les pays du Nord de l'Europe – ceux-là même qui nous ont devancé en téléphonie mobile, comme, plus loin dans le temps, en informatisation des entreprises, en équipement électroménager, en pénétration de la TV, ou en équipement automobile. A chaque fois, nos élites ont pu ironiser sur ces nouveaux besoins, et elles s'y sont à chaque fois ralliées, lorsque nous avons rejoint nos voisins. Ce sera le cas pour l'Internet, dès que nous aurons rattrapé notre retard.

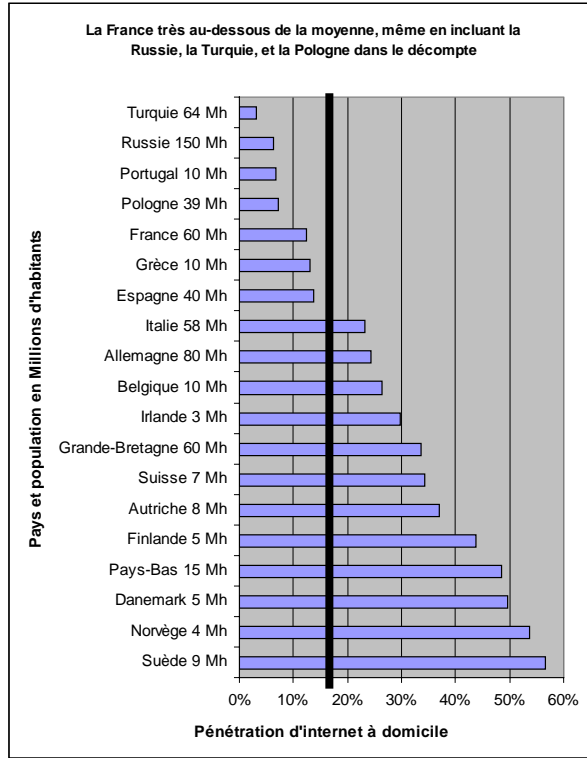
**Car nous sommes bien en retard.** Tandis que les autres grands pays européens flirtent avec les 30% d'internautes à domicile, nous ne dépassons pas la barre des 20% et le marché du bas débit tend à décroître ! Ainsi le tableau ci-dessous représente, pour différents pays classés dans l'ordre démographique (Russie avec 148 Millions d'habitants, Allemagne avec 80 Millions, Turquie avec 64 Millions, France etc...), avec les taux de pénétration relatifs réels d'Internet dans ces différents pays. On observe que<sup>12</sup> **la France est avec la Russie, la Turquie, l'Espagne, la Pologne, le Portugal et la Grèce au-dessous de la moyenne**, derrière l'Irlande, la Norvège, la Finlande, le Danemark, la Suisse, l'Autriche, la Suède, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, la Grande-Bretagne, et l'Allemagne.

<sup>9</sup> Références : annexe 1.

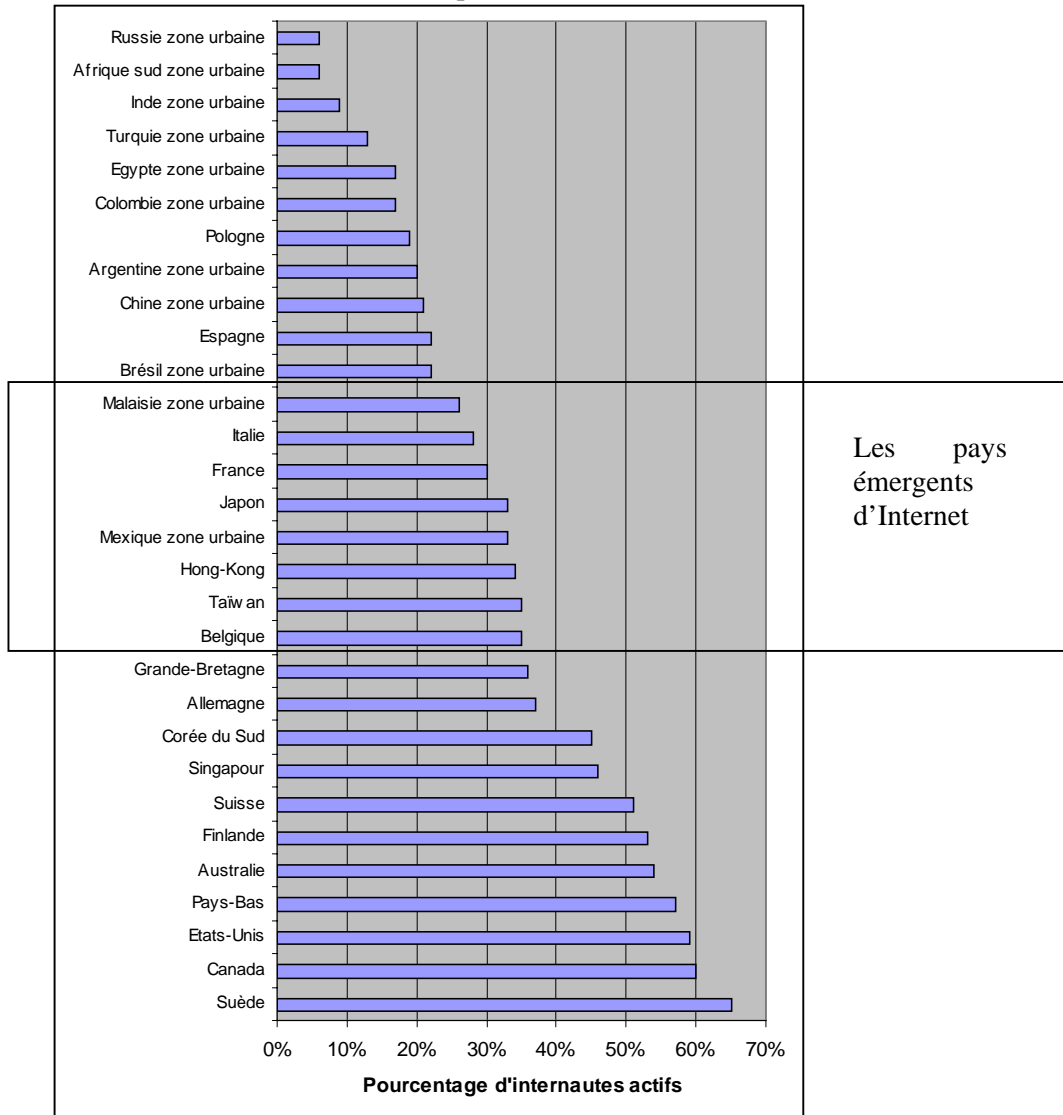
<sup>10</sup> Références : annexe 1.

<sup>11</sup> Références : annexe 1.

<sup>12</sup> Données : annexe 1.



La France était d'ailleurs considéré par Ipsos Reid comme un pays émergent d'Internet en 2000-2001 au niveau mondial (voir annexe 1 pour les données exactes).



A noter, la Corée, qui a à peu près autant d'abonnés à Internet rapide qu'il n'y a d'internautes à domicile en France, pour une population de 47 Millions d'habitants, et son développement industriel dans Internet. Depuis son lancement en 1995, Daum Communications est, de loin, le premier portail coréen. Son service de courrier électronique gratuit, Daum.net compte aujourd'hui 10 millions d'utilisateurs en Corée du Sud. Il était le onzième site mondial en juin 2000<sup>13</sup>.

Selon l'Association Française des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet, l'[AFA<sup>14</sup>] :

*« Pour la première fois depuis le début de l'Internet en France, le nombre d'heures de connexion mensuel en bas débit a baissé, passant de 71.392.000 heures de connexion en mars 2001 à 67.557.000 en juin 2001 »<sup>15</sup>.*

La tendance générale est même à la stagnation du marché, puisque d'après l'étude du [Sessi<sup>16</sup>] :

- Seulement 6% des français non connectés actuellement envisageraient de le faire d'ici 2002 (ils étaient 19% à vouloir le faire en 1999).
- Sur la base de ces chiffres, l'étude estime qu'actuellement environ 20% des français seraient connectés à Internet à leur domicile, soit 11,7 millions de français.

Pourtant les foyers possèdent des ordinateurs (~30%) ; c'est donc le mode de connexion qui stagne.

### **Pourquoi ce retard ?**

L'explication du retard Français est simple et confirmée par tous les sondages et analyses : **face à la médiocrité du service d'Internet lent, les consommateurs Français sont particulièrement sensibles au prix. Ils réclament un service nettement meilleur, pour un prix sensiblement égal, et transparent. C'est ce que leur offre l'ADSL.**

Le Minitel est aujourd'hui utilisé par 15 millions de Français, dont 3.9 Millions pour les opérations financières (Forrester Research), pour 6 Millions de terminaux Minitel. Il est pourtant bien plus coûteux que l'Internet et offre infiniment moins de services : si l'annuaire sur Minitel est gratuit, les autres connexions Minitel ont un coût de l'ordre du franc par minute, contre une dizaine de centimes par minute pour la connexion Internet traditionnelle.

**Les services offerts par Internet sont aujourd'hui perçus comme trop coûteux et compliqués** : le coût relativement élevé des communications Internet traditionnelles (via un modem analogique standard) ainsi que la faible qualité et la lenteur de la connexion constituent un **handicap** majeur de **l'Internet bas débit** au domicile résidentiel : comment imaginer d'effectuer régulièrement des achats en ligne par carte bancaire lorsque la connexion sécurisée prend 20 minutes **tout en occupant la ligne de téléphone** ? L'usage familial est restreint, l'accès à Internet ne devient pas un indispensable outil familial.

Or c'est la consommation des ménages en ligne qui lancera le marché et permettra la croissance. La demande d'Internet est constituée pour moitié par les résidentiels : aux Etats-Unis, plus de la moitié des foyers y sont connectés.

Certes, le nombre d'utilisateurs du haut débit (câble et DSL) en France augmente, ce qui pourrait expliquer la diminution du volume de connexion bas débits mentionnée par l'AFA : le câble et le DSL représentent en France environ 350 000 utilisateurs – dont 230 000 pour le

<sup>13</sup> Le Monde Informatique du 7 juin 2000.

<sup>14</sup> Références : annexe 1. L'AFA regroupe les prestataires techniques Internet autour de quatre métiers spécifiques : les réseaux IP, l'hébergement, l'accès, les portails et les moteurs de recherche, [www.afa-france.com](http://www.afa-france.com).

<sup>15</sup> Cela pour les seuls utilisateurs d'Internet en version « classique », par modem 56 kb/s (« bas débit ») sur une ligne de téléphone.

<sup>16</sup> Références : annexe 1.

DSL, soit moins de 1% des internautes connectés en France en haut débit. **Mais en Europe, nous partons de très bas et la France en particulier reste très loin derrière** l'Allemagne (1 million d'accès en Internet rapide), la Grande-Bretagne (490000), les Pays-Bas (357000), et la Suède (276000) et derrière les Etats-Unis (17% d'internautes connectés à Internet en haut débit)<sup>17</sup>.

**Ainsi, sans Internet rapide, un foyer s'interrogera peut-être sur l'intérêt à se connecter, si ses membres ont déjà accès à Internet à grande vitesse au bureau, au vu des limitations du bas débit : lenteur de la connexion et occupation de la ligne téléphonique. Or les technologies d'accès Internet par le haut débit qui pourraient permettre l'équipement des foyers sont le câble et le DSL, dont les tarifs d'abonnement sont approximativement de l'ordre de 300 FTTC par mois (45 Euros), plus d'importants frais d'installation. Ainsi, quels que soient la qualité et le confort de ces offres, leur prix est trop élevé pour permettre leur démocratisation.**

Le prix des forfaits illimités d'accès à Internet doit également devenir abordable, ne serait-ce pour qu'aucune fracture numérique ne subsiste dans l'attente du déploiement national des réseaux en haut débit.

Monsieur Christian Pierret, Secrétaire d'Etat à l'Industrie et aux Télécommunications, a ainsi affirmé :

*« Il faut sans doute aller plus loin. [...] C'est vrai, 300 FF par mois pour le haut débit pour un particulier, c'est trop cher. »*

**L'usage familial ne demande qu'à exister, pour peu qu'on le propose.**

**Proposition : Démocratiser Internet n'est possible que si l'on se donne les moyens de rendre accessible l'ADSL, l'Internet rapide. Des politiques incitatives peuvent de plus aider les ménages à s'équiper en informatique, à l'instar de la Suède où l'Etat a offert une aide pour l'achat d'un ordinateur à tout nouveau lycéen. Enfin, l'effort pour rendre abordable l'Internet illimité en bas débit doit être poursuivi.**

---

<sup>17</sup> Données : annexe 1.

### Mythe n°3 : Le Haut Débit c'est du luxe.

Le haut débit, ce n'est pas seulement le « Haut Débit du futur », l'UMTS ou la problématique de la présence d'autoroutes de l'information jusque dans les zones les moins denses. L'Internet haut débit existe déjà. C'est l'ADSL sur la ligne de téléphone (illimité, n'occupe pas la ligne, 10 fois plus rapide, c'est le « vrai » Internet). Il est structurellement moins coûteux que toutes les autres technologies disponibles et vous devriez l'avoir dès aujourd'hui chez vous pour moins de 200 F par mois, sans subvention.

Mais le haut débit, c'est surtout la possibilité de téléphoner, dès aujourd'hui, pour moins cher.

L'Internet haut débit existe déjà, mais pas en tout point du territoire. Il reste d'ailleurs trop coûteux. Connaissant ses capacités et son potentiel, il est nécessaire de souligner son importance, face à l'« Internet lent ». Celui-ci doit parallèlement devenir réellement abordable, pour éviter la fracture numérique : en effet l'Internet lent (bas débit) est d'ores et déjà disponible en tout point du territoire.

**L'Internet rapide débloque la ligne de téléphone et... va plus vite. Mais surtout, il devrait coûter moins cher ! Les bénéfices sociaux sont énormes (gain de temps, emplois).**

L'Internet lent monopolise la ligne de téléphone, il fonctionne à quelques kb/s, et coûte d'autant plus cher que la communication est longue : 14 c TTC/mn sans forfait, ou de l'ordre de 200 F pour une connexion « illimitée » dans le temps. L'Internet haut débit, disons Internet « rapide », c'est la possibilité d'accéder chez soi à Internet **10 fois plus vite** qu'avec un modem classique, tout en conservant sa ligne de téléphone libre, et en utilisant Internet de façon illimitée dans le temps. Toutefois, l'intérêt de l'Internet lent est d'être disponible en tout point du territoire sur la ligne de téléphone.

La technologie le permettant **aujourd'hui** pour Monsieur Tout-le-Monde est l'**ADSL**<sup>18</sup>. Mais il n'est pour l'instant disponible que sur une partie du territoire : les zones denses.

Son défaut majeur aujourd'hui reste son prix : proposée quasiment exclusivement par France Télécom et ses filiales, une ligne ADSL coûte 298 F par mois (offre DSL de Wanadoo, filiale de France Télécom, nommée « eXtense »), pour la prestation de base. Mais aujourd'hui, il faut aussi acheter un modem qui coûte 990 F, et rester abonné au téléphone (165 F tous les deux mois).

Ces tarifs restent trop élevés, ainsi que le soulignait Christian Pierret :

*« L'ADSL ne sera pas un produit grand public à 300 F par mois. Il doit s'établir autour de 200 F par mois. »*

<sup>18</sup> **L'ADSL est aujourd'hui la moins coûteuse et la plus disponible de toutes les technologies d'accès rapide à Internet**, parce que

- Les coûts de couverture nationale sont limités à quelques milliards de Francs, contre plusieurs dizaines de milliards pour l'UMTS, le câble, la Boucle Locale Radio, et
- Qu'on l'installe sur les lignes de téléphone, qui existent déjà, auxquelles 34 Millions de clients sont abonnés, contrairement à l'UMTS, au câble, à la Boucle Locale Radio pour lesquels on doit construire un réseau spécial.

**L'UMTS n'existera pas avant 2 ans, et ne permettra pas les mêmes débits que l'ADSL.**

**Car, l'ADSL ou « Internet rapide » est structurellement moins coûteux que l'accès à Internet lent<sup>19</sup>.**

En effet, les deux technologies (bas débit et haut débit) sont totalement différentes. En haut débit, lire le journal sur Internet ne nécessite pas de transfert de données dans le réseau, une fois les informations nécessaires à la lecture affichées sur l'ordinateur. Mais c'est le cas avec le bas débit, ce qui occupe la ligne de téléphone et coûte cher.

Les bénéfices indirects de la rapidité, c'est **l'essor de l'usage d'Internet, l'information, l'éducation, le commerce en ligne**. Cela peut être **¾ d'heure gagnée par jour** dans l'organisation pratique du foyer, et surtout, la création de **100 000 emplois et d'un point de croissance supplémentaire par an** (voir Mythe n°5).

### **Quel rapport entre le téléphone et l'Internet rapide ?**

**Alors, me direz-vous, l'Internet rapide est moins cher que tous les autres Internet.** Fort bien, mais 200 F c'est trop cher pour l'Internet ! Non, comparé aux gains de temps et de productivité personnelle, que l'utilisateur moyen réalise dès sa connexion à l'Internet rapide. D'autant que, très vite, une partie des dépenses de téléphone seront incluses dans ces 200 F par mois... **à condition, bien sûr, de laisser la concurrence naître et se développer !**  
**C'est que l'Internet rapide permettra de mettre le téléphone dans la même ligne... et dans la même facture...**

**Vous me direz : je ne comprends pas, je n'ai jamais entendu dire que j'allais avoir l'abonnement au téléphone pour moins cher ; j'habite à la campagne où paraît-il l'ADSL ne fonctionnera jamais.**

L'absence de concurrence ralentit considérablement l'information des citoyens sur les possibilités de l'ADSL, ce que nous souhaitons corriger aujourd'hui :

- C'est vrai, toute la population ne pourra pas bénéficier immédiatement du DSL car des équipements spéciaux (les DSLAM, voir notre glossaire) permettant de faire fonctionner l'ADSL sur votre ligne de téléphone, doivent être installés dans les centraux téléphoniques (où sont situés les « répartiteurs ») de votre opérateur de téléphone – France Télécom. Il faut donc équiper 12000 bâtiments, ce qui prend du temps. France Télécom a aujourd'hui installé des DSLAM dans 1500 répartiteurs.
- De plus, l'ADSL fonctionne mieux sur des lignes de téléphone de moins de 2 à 4 km de long. Ainsi les abonnés éloignés des centraux téléphoniques seront difficilement « DSL-isables ». Pour effacer cette difficulté, il suffirait d'installer les DSLAM dans les sous-répartiteurs, à moindre distance de l'abonné.
- Enfin, un DSLAM ne coûte pas énormément plus cher que les répartiteurs déjà installés par France Télécom sans ses centraux. A long terme, pourquoi voudriez-vous que

<sup>19</sup> C'est ce que dit France Télécom sur la connexion à Internet, plus efficace en haut débit qu'en bas débit (interview de Jean-Daniel Lallemand, par Philippe Guerrier, Journal du Net, le 16 octobre 2001) :

Sur l'inadaptation du réseau téléphonique à l'accès à Internet lent :

*« C'est vrai qu'il s'agit au départ d'un réseau téléphonique, conçu pour écouler du trafic voix. Historiquement, la tarification de base est la durée. De facto, il ne prévoit pas la communication illimitée. Le réseau, dans son essence même, n'a pas été monté pour ce type d'activité. Si les offres d'accès Internet illimité étaient adoptées massivement, nous aurions certainement des problèmes pour assurer la qualité du réseau. »*

Sur le faible intérêt pour les consommateurs d'offres d'accès à Internet en bas débit, même illimitées :

*« On peut également penser qu'avec l'évolution du marché, l'offre d'accès Internet illimité n'est peut-être plus adaptée. Ce serait une offre qui tournerait autour de 200 francs avec en face un accès ADSL pour 300 francs, le haut débit et une ligne téléphonique disponible en plus. J'ajoute que l'offre d'accès Internet illimité ne veut pas forcément dire connexion permanente. »*

D'après le Figaro du 23 octobre 2001, Monsieur Michel Bon, Président de France Télécom, déclarait sur Europe1 :  
*« Je ne crois pas qu'il faille que l'on baisse nos prix [sous-entendu de vent en gros d'accès à Internet bas débit]. Ce serait orienter le marché vers le bas débit et c'est une erreur. »*

l'abonnement à Internet haut débit coûte beaucoup plus cher que le téléphone ? Pourquoi n'auriez vous pas, d'ailleurs, la possibilité d'avoir plusieurs lignes de téléphone pour le prix d'une, grâce aux possibilités offertes par l'ADSL ?

Nous pensons que seule la concurrence peut motiver réellement France Télécom à déployer plus vite l'ADSL, et à faire baisser ses prix, y compris dans le téléphone.

### **L'Internet rapide a un effet démultiplicateur sur l'usage d'Internet.**

Dès aujourd'hui, nous tirons des enseignements de l'usage fait par les internautes, ainsi l'étude de Netvalue en juin 2001 [annexe 1] démontre qu'en France 57,7 % des utilisateurs de haut débit se connectent à des applications audio-video :

*« Les utilisateurs du haut-débit sont de grands consommateurs d'Internet, ils dépassent nettement les autres internautes dans l'ensemble des usages. L'audio-vidéo et les jeux, des usages nécessitant d'importantes ressources, attirent fortement ces utilisateurs. Les internautes connectés via haut-débit sont plus du double à utiliser des applications audio-vidéo par rapport à l'ensemble des internautes (57.7% contre 24.6 %). Leur usage des jeux en ligne est également révélateur : 8.1% contre seulement 2.9% d'internautes sur la population totale des internautes. »*

L'Internet haut débit a un effet multiplicateur sur les usages.

Parallèlement, et dans l'attente du déploiement national des réseaux haut débit qui permettront à tous de bénéficier de l'Internet rapide, des efforts constants doivent être poursuivis pour que l'Internet lent devienne abordable, pour des forfaits illimités de moins de 200 F/mois.

**Ne dites plus « Haut Débit », dites « Internet rapide » et pensez « pas cher avec le téléphone dedans ».**

Il n'y a pas d'abonné à l'Internet rapide qui puisse aujourd'hui constater les réelles possibilités du DSL, téléphone et Internet, puisqu'elles ne sont pas totalement exploitées en France aujourd'hui par l'opérateur historique France Télécom. On ne compte que 400000 clients en France à l'ADSL, dont seulement 250 000 résidentiels (500 000 clients au total seraient attendus d'ici la fin de l'année).

**Proposition : Les technologies ADSL, offertes aujourd'hui par France Télécom et ses filiales, ne devraient pas être « du luxe » car elles sont structurellement moins coûteuses que l'Internet bas débit habituel (elles utilisent mieux le réseau de télécommunications). Mettre en œuvre la concurrence sur l'ADSL permettra une baisse des prix, y compris dans le téléphone.**

**Mythe n°4 : La concurrence ça ne marche pas... la preuve : la mauvaise qualité de l'électricité en Californie. La concurrence ne crée pas d'emplois et parasite la croissance, elle n'innove pas et n'investit pas.**

En règle générale, la concurrence, c'est simplement permettre au client de choisir entre différents vendeurs. L'Etat n'intervient que pour permettre à cette liberté de choix d'exister

La concurrence fonctionne lorsqu'elle est correctement régulée, et basée sur des objectifs clairement établis qui peuvent être : le bénéfice du consommateur, l'incitation pour les entreprises à créer de l'emploi, l'investissement et l'innovation.

La régulation du secteur des télécommunications a été un véritable succès, lorsqu'elle a été effectivement appliquée, pour les consommateurs, l'emploi et la croissance, et de fait pour France Télécom, qui reste le grand gagnant des fruits de la croissance d'un secteur où il demeure le leader incontesté.

### **Un des résultats de la concurrence : le téléphone mobile.**

Selon l'Autorité de Régulation des Télécommunications, l'ART<sup>20</sup>, **la concurrence dans les télécommunications produit aujourd'hui de très bons résultats, en terme d'accessibilité aux nouveaux services de télécommunications pour le plus grand nombre.**

Elle a été spectaculaire pour ce qui concerne le téléphone mobile. Selon l'ART :

*« France Télécom et la SFR ont été autorisées à établir et exploiter un réseau à la norme GSM dans la bande des 900 MHz (arrêté en date du 25 mars 1991), et Bouygues Télécom un réseau dans la bande des 1800 MHz (arrêté du 8 décembre 1994). »*

*« Le nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile[...] était de 283 000 fin 1990 et 1 302 000 fin 1995. »*

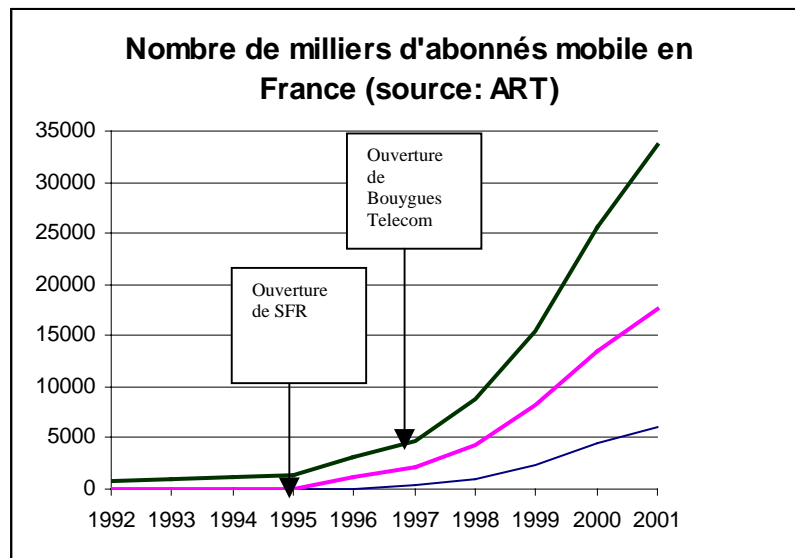
*« Au 28 février 1998, France Télécom, la Société Française du Radiotéléphone et Bouygues Télécom comptaient respectivement 3 263 300, 2 360 900 et 593 200 abonnés à leur service de téléphonie mobile numérique. »*

Fin 2001, on compte plus de 33 Millions d'abonnés au téléphone mobile !

En 5 ans le téléphone mobile a gagné plus d'abonnés qu'il n'y en a sur le réseau fixe, résultat impressionnant à comparer avec le déploiement de France Télécom, qui s'est étalé sur plusieurs dizaines d'années. L'arrivée d'un quatrième opérateur mobile, dans le cadre de l'appel d'offres UMTS, ou d'opérateurs mobiles à réseaux virtuels, accélérera encore le jeu concurrentiel.

Dès l'arrivée d'un troisième concurrent (voir graphique ci-dessous), Bouygues Telecom, le marché français de la téléphonie mobile s'est accéléré jusqu'à dépasser aujourd'hui en nombre de lignes celui des lignes fixes. Tout le monde reconnaît que le marché n'aurait pas décollé sans la concurrence d'un 3ème opérateur. Ainsi la concurrence a-t-elle directement agi pour dynamiser la démocratisation des services mobiles.

<sup>20</sup> [www.art-telecom.fr](http://www.art-telecom.fr)



### Un résultat de la concurrence pour les consommateurs : la baisse des prix du téléphone.

**La concurrence a des résultats industriels concrets :** le marché français des télécommunications (opérateurs seulement) représente ainsi à lui seul 2.3% du PIB ; la téléphonie mobile en représente 30% avec plus de 33 millions d'abonnés - elle n'avait franchi le cap du million d'abonné en 1995 ; le marché des communications d'accès à Internet (bas débit) représente 30% du marché fixe, en volume de minutes (source ART).

Ainsi d'après Jean-Michel Hubert, Président de l'ART, le bilan d'une mise en œuvre progressive de la concurrence sur le marché des télécommunications sur le mobile, puis le fixe longue distance, porte aujourd'hui ses fruits, au **bénéfice du consommateur** :

« *Le marché des services de télécommunications connaît une croissance très forte en valeur (11% en 1999, 14%, en 2000). [...]*

- *Le prix des communications a baissé en 4 ans de 32 % pour les entreprises et de plus de 21 % pour les ménages. Et si au total, les baisses sur la facture moyenne n'ont été sensiblement que de 16 % et 6 %, c'est essentiellement en raison des décisions spécifiques relatives à la hausse de l'abonnement de France Télécom.*
- *Au cours des deux dernières années, le prix moyen des communications longue distance a baissé de 29 %.*
- *Le prix de l'accès à Internet a baissé en deux ans de moitié, pour une durée de connexion comprise entre 3 et 20 heures.*
- *Enfin, deux baisses de 20 % ont été obtenues à travers l'action du régulateur sur les tarifs des appels fixe vers mobile. »*

### Les principes de la régulation des télécommunications ont-ils été appliqués ?

**En règle générale, la concurrence, c'est permettre au client de choisir entre différents vendeurs. L'Etat n'intervient que pour permettre à cette liberté de choix d'exister.**

**Oui, les principes de la régulation ont été appliqués pour les mobiles, et le téléphone fixe longue distance.** Les résultats en sont positifs comme nous l'avons vu : il y a autant de possesseurs de mobiles que d'abonnés fixes, et la baisse des prix dans le longue distance a été très importante.

La concurrence a été mise en œuvre progressivement. Pendant que s'ouvrait la concurrence sur les mobiles et qu'on anticipait la concurrence sur le téléphone longue distance et l'Internet, les opérateurs construisaient des réseaux longue distance : des milliers de

kilomètres de tranchées ont été creusés en France pour y installer des réseaux de télécommunications alternatifs. Puis dans l'attente des prochaines étapes portant sur le téléphone local, les opérateurs ont construit des réseaux locaux plus proches des abonnés. L'ouverture de la concurrence sur le téléphone local aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

**Il n'y a pas de concurrence sur l'abonnement au téléphone ni sur l'ADSL.** Nous reviendrons plus précisément sur les causes de cette absence de concurrence dans le « Mythe n°6 ». France Télécom et ses filiales sont clairement favorisées par la connaissance d'informations dont la transmission est pourtant nécessaire au développement de ses concurrents, une présence nationale qui lui permet d'amortir plus vite ses investissements, et une avance qui ne fait que croître à mesure que ses concurrents sont laissés sur le carreau.

### **La concurrence est un moteur puissant de la croissance et de l'emploi.**

Comme nous venons de le voir, l'existence de la concurrence a **dynamisé l'innovation et accéléré la baisse des prix**. Elle a surtout permis **une plus grande liberté de choix des clients, que ce soient des consommateurs ou des entreprises**.

**En France, la concurrence a eu un effet majeur sur la croissance et la création d'emplois.**

**L'impact des technologies de l'information et de la communication (TIC) a conduit à un surcroît de croissance de 20%<sup>21</sup>** en moyenne sur les 4 dernières années dans notre pays.

Ainsi, le 23 octobre 2001, Christian Pierret a déclaré :

*« Les fondamentaux de croissance du secteur [ des TIC ] restent forts (...) ; au cours des 40 dernières années, la part du secteur des télécommunications dans le PIB n'a cessé d'augmenter : + 0,5% à 0,7% tous les 10 ans. L'ensemble du secteur des TIC représente maintenant 6% du PIB et a contribué en 2000 pour 20% à sa croissance. (...). »*

D'après l'étude de la [DiGITIP, BIPE<sup>22</sup>], les nouvelles TIC représentent un gisement d'emplois considérable, de l'ordre de **500 000 emplois créés en 4 ans**. D'après le [Sessi<sup>23</sup>], fin 1998, les TIC concernaient déjà 660 000 personnes, et 711 000 fin 1999. On doit donc être parvenu aujourd'hui à **près de 800 000 emplois en France dans les TIC**.

En 2001, les opérateurs alternatifs ont créé près de 150 000 emplois indirectement ou directement liés au seul marché des télécommunications (source AFORS). Ces nouveaux opérateurs ont investi en France entre **100 et 120 Milliards** de Francs. Face à un tel marché, on ne parle plus d'emplois, mais **de métiers des nouvelles technologies**. **Selon l'étude de la [DiGITIP, BIPE], entre 74 000 (hypothèse basse) et 160 000 (hypothèse haute) emplois nouveaux seraient créés chaque année à compter de 1999 grâce à un surcroît de croissance de 0,6% à 1,6% dû aux TIC.**

Aux Etats-Unis, les TIC pèsent encore plus lourd dans l'économie. Ainsi en 1999, le **Département du Commerce américain estimait que le tiers de la croissance** américaine était liée à la nouvelle économie alors même que les secteurs concernés par les nouvelles technologies de l'information ne constituaient que 8% du PIB américain.

<sup>21</sup> Selon le rapport de juillet 2000 intitulé « les nouvelles technologies de l'information et l'emploi en France », réalisé par le BIPE et le secrétariat d'Etat à l'Industrie. Voir en annexe 1, les références [DiGITIP, BIPE]. Si les nouvelles technologies ne constituent que 2 % de la consommation finale, elles représentent 11 % des investissements et 8 % des consommations intermédiaires et donc une part très importante de la croissance du PIB.

<sup>22</sup> Références : annexe 1.

<sup>23</sup> Références : annexe 1.

## La concurrence a eu un effet moteur sur France Télécom et d'autres sociétés nationales.

**La concurrence a eu un effet majeur sur France Télécom** : de nouveaux services de plus en plus compétitifs en France, et une croissance à l'international pour une vraie stratégie industrielle à long terme.

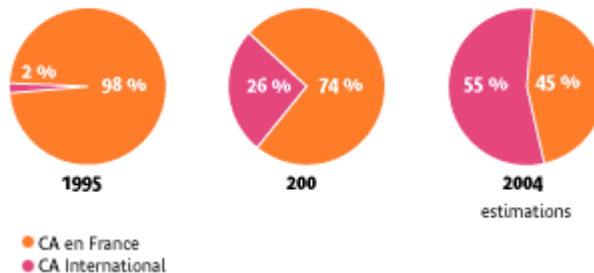
Michel Bon, Président de France Télécom, déclarait d'ailleurs en 1997 :

*« Puisque la concurrence va réduire notre part de marché, plutôt que de se lancer dans un combat perdu d'avance –qui est d'empêcher la concurrence d'apparaître partout où elle apparaît- faisons le contraire : faisons levier sur elle pour faire grandir le marché. Ainsi, plus le gâteau grandira, plus nos concurrents seront contents et plus nous, France Télécom, qui sommes le leader du marché, en bénéficierons. »*

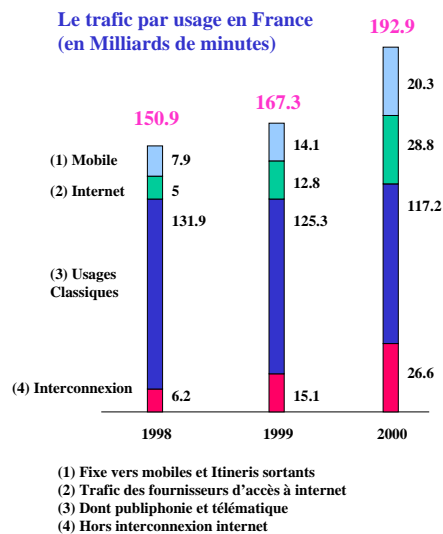
Aujourd'hui, France Télécom (Orange) se positionne comme le numéro deux européen du mobile, et bénéficie de l'ouverture à la concurrence à l'étranger, notamment en Europe :

*« France Télécom détient depuis 1992 le leadership des accès mobiles en France (14,3 millions de clients, soit 48% de parts de marché à fin 2000). Le groupe entend préserver et valoriser cette position, notamment par ses investissements dans les nouvelles générations de réseaux. Le GPRS et l'UMTS permettront le développement de nouveaux services (voix / données, image ...) tout en accroissant la pénétration et l'usage des mobiles, notamment au travers de la convergence mobile / Internet et des services de données avancés pour les entreprises. »*

### ► UNE INTERNATIONALISATION ACCÉLÉRÉE



Quant aux activités fixes en France de France Télécom, elles sont aussi en pleine croissance, preuve que la concurrence sur le téléphone fixe a là encore porté ses fruits<sup>24</sup> :



<sup>24</sup> Les deux schémas sont extraits du rapport annuel de France Télécom pour 2000.

Enfin d'autres groupes Français, comme Alcatel, Thomson Multimédia ou Dassault Systèmes, bénéficient de la vigueur du marché des télécommunications et des TIC, en France comme à l'étranger. Alcatel est ainsi devenu le leader mondial des équipements DSLAM, Dassault Systèmes de la PAO, Thomson Multimédia des modems DSL.

Des starts-ups sont devenues des leaders mondiaux, comme Ubisoft, Infogrammes, Business Objects.

**Une concurrence correctement régulée, comme dans les télécommunications en France, c'est le téléphone mobile, la baisse des prix, 150 000 emplois induits par les nouveaux opérateurs, une centaine de milliards de Francs investis en France depuis 5 ans. Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication repose sur celui du secteur des télécommunications, et représente 800 000 emplois en France.**

Depuis qu'il y a de la concurrence dans les mobiles, tout le monde en a acheté un. On s'en sert tous les jours, pour se donner rendez-vous le soir même, pour appeler les enfants en profitant d'un instant libre en déplacement etc.... Pour le téléphone fixe aussi, les prix ont baissé, depuis deux ans.

**Proposition : La concurrence est un moyen éprouvé de faire croître l'économie et les emplois, qui devrait être utilisée pour Internet.**

### Mythe n°5 : L'ADSL et le haut débit n'ont qu'un faible poids sur la croissance, pourquoi se presser ?

L'Internet est un enjeu industriel et culturel pour la France.

Ce marché reste bloqué par des conditions tarifaires inadéquates, alors même que l'ADSL permettrait son décollage.

Or l'ADSL représente à lui seul un enjeu de quelques cent mille emplois et 1 point de croissance supplémentaire par an pour la France.

Ne pas être pressé aujourd'hui revient à passer à côté d'une belle opportunité pour la France et les Français.

**L'impact des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est majeur. Plus que notre avenir, c'est notre présent qui dépend de leur développement : emplois – métiers – culture de la France.**

**Les Technologies de l'Information et de la Communication emploient directement aujourd'hui entre 750000 et 800000 emplois.** Or, l'avenir des métiers des nouvelles technologies passe par le web. La société de Steven Spielberg, Dreamworks, (Jurassic Park, AI...) emploie 200 Français... Aux Etats-Unis!!! Souhaitons-nous conserver les compétences dont nous disposons en France ?

C'est également l'avenir des métiers des anciennes technologies, car Internet est le seul réseau de distribution mondial accessible sans contrat de distribution. Un contrat d'hébergement de site web suffit pour n'importe quelle entreprise pour être présente sur le plus grand réseau d'achalandage du monde.

D'après les chiffres du rapport « L'industrie française des technologies de l'information et de la communication », du [Sessi<sup>25</sup>], les TIC comportaient en 1999 711 000 emplois, et ont investi à hauteur d'une vingtaine de milliards de francs en France en 2000 (contre 14 MdF l'année précédente), contribuant à **plus de la moitié de la croissance des investissements industriels en France. Avec près d'une centaine de milliers d'emplois créés par an, ils contribuent à près d'un quart de la création d'emplois.**

Industrie: entreprises de 20 personnes et plus  Services: entreprises de 30 salariés et plus ou plus de 30 MF de CA	Informatique		Télécommunications		Electronique	TOTAL SECTEUR TIC 1999		
	Industrie	Services	Industrie	Services	Industrie	Industrie	Services (hors audiovisuel)	Commerce de gros
Nombre d'entreprises	63	1503	255	110	869	1187	1613	8950
Effectif employé	38179	189893	92279	170456	143705	274163	360349	77200
Valeur ajoutée / personne	622	460	403	720	353	407	581	375
Frais de personnel / personne	446	333	298	298	260	299	317	276

Le Sessi indiquait également en 2000 que les **TIC devraient contribuer à près de 25% de la croissance en France en 2001.** Or nous constatons que celle-ci n'atteint pas ses objectifs aujourd'hui (fixés au-delà de 2%), et nous pensons qu'il est bien possible que ce soit la faiblesse des TIC qui en soit la cause.

Donnons des exemples de sociétés travaillant **directement ou indirectement** pour les « TIC » :

- Service informatique, facturation, progiciels, installateur de télécommunications (Cap Gemini, Dassault Systèmes, Bull, Gemplus, Altran, EIRSI...)

<sup>25</sup> Références : annexe 1.

- Opérateurs de télécommunication (Bouygues Telecom, SFR, Transpac, LDCOM, Kaptech, Tele2, 9Telecom, Colt, TD, Cegetel, France Télécom, Firstmark...),
- Constructeurs (Alcatel, Thomson, Sagem...),
- Génie Civil (ETDE, SPIE...)
- Logistique (La Poste, Hays, DHL, Geodis, Dentressangle ...)
- Centres d'appel<sup>26</sup> (Transcom, France Télécom, Teletech, Teleperformance...)
- Achat en ligne (Carrefour, Auchan<sup>27</sup>, Fnac, 3 Suisses, mais aussi les petits commerçants distribuant en lignes leurs produits : vins, Champagne Cognac, foies gras, pâtés, escargots, pains d'épice...)
- Annonceurs (marché de la publicité)
- Contenu (cinéma, livres, journaux, télévision, jeux vidéos – le chiffre d'affaires des jeux vidéos est supérieur à celui du cinéma dans les pays occidentaux, Havas, Ubisoft, Cryo... - graphistes, informaticiens indépendants...)

### **Les enjeux culturels de la présence Française sur Internet ne doivent pas être oubliés !**

- Tous les internautes, où qu'ils soient connectés dans le monde, ont accès à ce que nous publions en France. Or le nombre de pages vues sur Internet d'origine Québécoise est supérieur aux nombre de pages vues Françaises !!!
- Ainsi, le dictionnaire est en ligne sur [www.francophonie.hachette-livre.fr](http://www.francophonie.hachette-livre.fr). Ce dictionnaire universel Français a été réalisé par les Editions Hachette et l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, afin de permettre aux populations francophones de l'Océan Indien et d'Afrique d'accéder au dictionnaire. Il a été mis en ligne pour en permettre la diffusion la plus large possible.
- De plus, tout internaute Français peut créer son propre site web : le faisant, il participe de la présence et des opinions Françaises sur Internet. La diffusion d'idées est aujourd'hui un enjeu essentiel qu'il serait futile de négliger en restreignant l'accès des Français à Internet et donc la présence de contenus francophones sur le web.
- La compétence développée dans les entreprises nationales (3D, automatique etc...) est réutilisée dans le graphisme Français très actif des Beaux-Arts jusqu'à la Publicité.

### **L'Internet rapide, un enjeu industriel comparable à ceux de l'A380 ou du TGV !**

**L'ADSL est un enjeu industriel considérable, équivalent à l'A380 ou le TGV : de l'ordre de un point de croissance et 100000 emplois supplémentaires par an.** Des membres du collectif « LibreADSL » ont déterminé, à partir de leur base de clientèle, la demande pour l'ADSL qui est considérable. Dès lors que le prix mensuel tombe au-dessous d'un seuil acceptable de 200 - 250 FTTC, des millions de foyers Français sont intéressés :

*L'ADSL aujourd'hui :*  
 298 FTTC – 45 ETTC (eXtense Wanadoo)  
 modem 998 FTTC  
 Moins de 400000 clients (France Télécom)

*L'ADSL demain :*  
 30 Euros TTC en concurrence  
 modem 150 ETTC  
 5 à 10 Millions de clients résidentiels  
 >30% des foyers  
 ~TGV, A380, 1% TVA  
 Un marché de plusieurs dizaines de  
 Milliards par an



*Passage d'aujourd'hui à demain :*  
 En 2 ans ? 5 ans ? 15 ans ?

<sup>26</sup> Les centres d'appel pourraient représenter en 2005, 3.6 Millions d'emplois en Europe soit 3% de la population active, dont 160 000 en France. En France, le marché serait alors de l'ordre de 1 Milliard d'Euros. (Source : lettre d'information de Teletech : Etudes Xerfi, Cesmo, Datamonitor, E. Mignot Président Directeur Général de Teletech.)

<sup>27</sup> Le marché alimentaire en ligne représenterait 1.3 MdF en 2001, essentiellement en région Ile-de-France.

Ainsi le marché du DSL est de l'ordre de 40 Milliards de Francs à terme, si l'on intègre l'équipement des ménages, soit environ **100 000 emplois et un point de croissance créés par an** (un emploi en France = 400 000 FF de productivité annuelle en moyenne). Cette analyse confirme celle réalisée par le Secrétaire d'Etat à l'Industrie précitée [DiGITIP, BIPE<sup>28</sup>], qui estime qu'une hausse de la demande des ménages en TIC telle que celle de l'ADSL (+10%) créerait une centaine de milliers d'emplois et un point de croissance supplémentaire par an.

Qu'attendons-nous ? Que les autres pays d'Europe fabriquent à notre place des services, des produits Internet ? Il s'agit d'investir dans un secteur industriel dès maintenant, pour gagner notre indépendance technologique à long terme. **Souhaitons-nous pouvoir aussi travailler en France dans d'autres industries que celles développées autrefois : nucléaire, TGV, tourisme, automobile ?** En effet, d'après l'édition 2001 du [Sessi<sup>29</sup>] sur les chiffres des TIC :

*« Pour l'ensemble des produits des TIC, la France reste globalement déficitaire d'environ 26.6 milliards de francs (surtout pour le matériel informatique)<sup>30</sup>. »*

**Vous lisez bien : aujourd'hui sans l'ADSL, la France perd 1 point de croissance et 100000 emplois<sup>31</sup>, qu'on retrouvera en Asie, aux Etats-Unis** et dans les pays qui s'attacheront à développer ces industries. C'est d'ailleurs sans doute déjà le cas, puisque d'après l'INSEE, dans une note intitulée « Les technologies de l'information et de la communication en France : diffusion et contribution à la croissance »<sup>32</sup> :

*« Même si l'on tient compte de l'incertitude des évaluations et des problèmes de comparabilité, la diffusion des TIC serait bien moindre en France qu'aux Etats-Unis et leur contribution à la croissance bien moins élevée. »*

Enfin, l'étude publiée pour la Brookings Institution (<http://www.brook.edu>) réalisée par un économiste, Robert Crandall et un consultant, Charles Jackson, estime que l'équipement de la majorité des ménages américains rapporterait aux Etats-Unis jusqu'à 500 milliards de dollars par an et un revenu supplémentaire pour l'économie des Etats-Unis de 200 à 400 milliards de dollars par an. Les dépenses supplémentaires en ordinateurs, logiciels ou produits de divertissement atteindraient quant à elles 50 à 100 milliards de dollars annuels.

**L'ADSL représente à lui seul un enjeu de 100 000 emplois nouveaux et 1 point de croissance supplémentaire par an. Ne pas développer ce marché, c'est tirer un trait sur la croissance que nous avons vécue entre 1997 et 2001, et aider la récession à s'installer sur le long terme.**

*« Je suis graphiste. J'habite dans un petit village dans le Nord de Paris depuis 4 ans. Malheureusement France Télécom n'y amène pas l'ADSL. C'est devenu franchement pénalisant depuis 1 an et ma connexion bas débit ne me suffit pas. Je pense déménager plus près de Paris pour pouvoir exercer sereinement mon métier. »*

**Proposition : Seule la concurrence effective sur l'ADSL peut aider à son développement rapide. Une concurrence bien régulée est la meilleure garante du succès d'un marché.**

<sup>28</sup> Références : annexe 1.

<sup>29</sup> Références : annexe 1.

<sup>30</sup> Un déficit global des TIC de 26.6 milliards, malgré un excédent exceptionnel dans l'industrie des télécommunications de 34 milliards de francs !

<sup>31</sup> Voir en particulier l'annexe 2.

<sup>32</sup> Par Jacques Mairesse, Gilbert Cette et Yussuf Kocoglu.

### Mythe n°6 : L'Internet se développera très bien sans concurrence.

Aujourd'hui la démocratisation et le développement d'Internet passent par l'ADSL. Sur ce marché, il n'y a pas de concurrence, puisque France Télécom est le seul opérateur capable de fournir du DSL aux clients résidentiels. Pourtant, les opérateurs ont déployé les réseaux qui le leur permettrait.

Mais, bien que la loi prévoie l'accès à la boucle locale de France Télécom, le fameux dégroupage, les conditions actuelles que propose France Télécom ne le permettent pas. Ce manque de concurrence coïncide naturellement avec un développement faible de l'ADSL.

Sans concurrence sur l'ADSL, il n'y aura pas d'innovation, ni de démocratisation rapide d'Internet.

Il y a un **besoin criant pour développer l'Internet rapide** en poussant le développement de l'ADSL : le déploiement de l'Internet est **nécessaire, pour le consommateur et pour la collectivité** (Mythe n°4 et n°5). En effet l'accès à cet Internet est trop cher, pour un service dépassé : l'Internet « lent » (Mythe n°1). Enfin **l'ADSL est la bonne solution** : il touche l'immense majorité des foyers, il existe dès aujourd'hui, et il est structurellement peu coûteux (Mythe n°2 et n°3). Parallèlement, **l'Internet bas débit illimité doit devenir abordable**, car étant disponible en tout point du territoire, il permet d'attendre le déploiement du haut débit.

**La stagnation actuelle du marché correspond bien à un manque évident de concurrence sur Internet.**

**Monsieur Tout-Le-Monde n'a pas le choix pour accéder à l'Internet rapide, ni pour l'abonnement téléphonique : il n'y a pas de concurrence.**

Aujourd'hui, France Télécom (ou ses filiales) est fournisseur à 99% des lignes ADSL pour les résidentiels. Pourtant, la Loi<sup>33</sup>, prévoit depuis un an que les concurrents de France Télécom puissent accéder aux lignes de téléphone de France Télécom, pour offrir eux-mêmes des services ADSL et du téléphone (abonnement). On appelle cet accès « **dégroupage** ».

Or au 20 septembre 2001, seules 4 lignes de téléphone étaient dégroupées en France (**4 lignes sur les 34 millions de lignes existantes...**). Le marché s'ouvre progressivement, mais il est hors d'atteinte sur le marché résidentiel : **Monsieur Tout-Le-Monde n'a pas le choix pour accéder à Internet haut débit, à moins d'avoir le câble, il doit passer par l'ADSL de France Télécom à 298 FTTC/mois.**

L'UMTS est souvent cité comme solution alternative. En réalité il sera le complément mobile de la connexion fixe : plus cher, avec moins de débit, il arrivera plus tard dans le temps que l'ADSL (d'ici 2003 au moins pour le grand public).

**Pourquoi n'y a-t-il pas de concurrence sur l'ADSL ?**

**En France, les nouveaux opérateurs ont pourtant prouvé qu'ils avaient une expérience et une maturité uniques en Europe, dans la téléphonie fixe et mobile.**

Des opérateurs d'infrastructures ont lourdement investi dans les réseaux qui permettent le dégroupage – avec ou sans signature de contrats de dégroupage avec France Télécom. Nous

<sup>33</sup> le décret n°2000-881 du 12 septembre 2000 modifiant le code des postes et télécommunications et relatif à l'accès à la boucle locale (JO du 13 septembre 2000 p.14343).

Plus de 5 Milliards de Francs ont été investis dans ces infrastructures locales. Il s'agit de TD, Colt, LDCOM, Kaptech, Firstmark, Siris, Free, Cegetel, Tele2... ou de collectivités locales et de conseils régionaux. **La capillarité des opérateurs français**, au cœur des régions, reste unique en Europe, grâce à une régulation proactive.

Les opérateurs de réseaux ont une **expérience technique** de l'interconnexion<sup>34</sup>. Les difficultés liées au dégroupage ne peuvent pas être techniques, car le dégroupage est aussi une sorte d'interconnexion.

**La France est de plus un vivier de compétence technologique** : des ingénieurs compétents, une industrie du contenu active et innovante (parfois obligée de s'expatrier lorsque les débouchés Français sont trop faibles).

**Les technologies ADSL sont prêtes et ont été développées par Alcatel, leader mondial des modems DSL, ou Kortex.** Ainsi en 2001, les modems ADSL sont réellement disponibles, ce qui n'était pas le cas auparavant pour une clientèle résidentielle.

**Ainsi toutes les conditions sont aujourd'hui réunies pour que le marché naisse... sauf la possibilité d'accéder au réseau de téléphone de France Télécom, condition sine qua non pour que les concurrents puissent vendre l'ADSL à leurs clients.**

**Les opérateurs n'arrivent pas à accéder aux lignes de téléphone des Français**, la « boucle locale », pour un grand nombre de raisons qui sont autant de barrières à la concurrence.

France Télécom loue aux nouveaux opérateurs 95F hors taxe par mois la ligne de téléphone (prix de gros). C'est 40% plus cher que ce que paye le client final (69 hors taxe par mois, 165 F tous les deux mois – prix de détail) !<sup>35</sup>

La fabrication d'une salle dans les centraux téléphoniques, où les opérateurs installeraient les DSLAM<sup>36</sup>, leur est facturé de 2 à 10 fois plus cher qu'elle ne leur coûterait s'ils effectuaient eux-mêmes les travaux<sup>37</sup>.

Les adresses des entrées de ces centraux ne sont pas communiquées dans les temps aux opérateurs. Ils ne peuvent donc construire rapidement leur réseau au bon endroit<sup>38</sup>.

Le contrat que les opérateurs devront signer avec leur client, a un texte et une forme qui leur serait imposés par France Télécom (2 pages difficilement compréhensibles pour le client normal).

Des réductions au volume sont imposées dans les contrats de revente d'ADSL, qui interdisent aux concurrents de se positionner face à l'offre dominante de France Télécom ou de ses filiales, au point que l'ART souligne cette irrégularité<sup>39</sup>.

France Télécom ne garantit aucun délai pour donner accès à une ligne de téléphone – le client risquerait d'être déconnecté pendant plusieurs jours sans téléphone !

Un opérateur ne peut accéder aux sous-répartiteurs dans les campagnes.

<sup>34</sup> L'interconnexion est le raccordement des réseaux entre eux (le nouvel opérateur et France Télécom s'interconnectent pour que leurs clients puissent se téléphoner).

<sup>35</sup> Pour l'opérateur concurrent, impossible d'être compétitif dans ces conditions. La loi indique que le prix de location de la ligne devrait être proche des vrais coûts de France Télécom. Mais si une ligne de téléphone coûtait vraiment à France Télécom 95 F hors taxe par mois, comment ferait-il pour proposer des abonnements à 69 F hors taxe par mois, ou 108 F hors taxe avec 3 heures de communications locales incluses ?

<sup>36</sup> DSLAM : voir glossaire : c'est l'équipement qu'on doit installer dans le central téléphonique pour faire marcher l'ADSL sur les lignes de téléphone.

<sup>37</sup> D'autres contraintes absurdes les empêchent de se raccorder facilement à partir de salles situées à l'extérieur, qu'ils pourraient vouloir construire eux-mêmes.

<sup>38</sup> Ce manque de transparence place les opérateurs dans une situation discriminatoire face à France Télécom et ses filiales, qui elles, disposent des informations suffisantes.

<sup>39</sup> Wanadoo, filiale de France Télécom, propose une offre ADSL nommée « eXtense » sur la base d'un contrat avec France Télécom, dont l'ART indique dans son Avis n° 01-548 du 19 juin 2001 :

« Actuellement, compte tenu des conditions proposées par France Télécom aux FAI sur le segment intermédiaire de la collecte, la mise sur le marché de packs ADSL à un niveau de prix comparable à celui de Wanadoo conduit les fournisseurs d'accès à supporter des pertes importantes. »

D'autres solutions intermédiaires au dégroupage permettant à la concurrence d'offrir des services ADSL existent formellement. Mais ces contrats de revente de l'ADSL sont aujourd'hui impossibles à mettre en œuvre pour des raisons similaires à celles qui bloquent le dégroupage. Des opérateurs ont saisi le Conseil de la Concurrence à ce propos, sans effet à ce jour.

Tous ces principes sont la clef du succès de la concurrence dans les télécommunications, mais ne sont pas respectés. Ce sont eux qui ont déjà été mis en œuvre avec succès, et **sans ces règles de concurrence, le client n'aura jamais le choix.**

**Mettre en œuvre les règles prévues pour créer la concurrence, en faisant payer le juste prix aux opérateurs, permettrait dès aujourd'hui de faire baisser de façon très importante le prix de l'ADSL. 200 FTTC aujourd'hui, ce serait possible avec une vraie concurrence.**

Les nouveaux opérateurs ont le sentiment de revenir à la situation de monopole de 1996. Au total, ils estiment payer trop cher l'accès au réseau local, ce qui leur interdit de faire de la concurrence à France Télécom : avec ce qu'ils payent à France Télécom, les opérateurs ne pourraient faire d'offre équivalente à celle d'eXtense (facturée 298 FTTC par mois par France Télécom) à moins de 370 FTTC/mois.

Ce que nous souhaitons, est de pouvoir payer **le juste prix du dégroupage** :

- 40 FHT/mois pour la ligne de téléphone au lieu de 95 FHT (correspondant aux estimations de coûts effectuées par les modèles réglementaires, sur les zones où France Télécom offre aujourd'hui l'ADSL) : économie 55 F/mois.
- 168 FHT/mois pour l'installation au lieu de 708FHT (correspondant aux 201.68 FTTC facturés par France Télécom à ses propres clients pour une reprise d'abonnement) : économie 540 F par client.
- Pas de frais supplémentaires liés à la ligne, ceux-ci étant a priori inclus dans les frais d'installation : économie 10 F/mois.
- 150 000 F par site dégroupé au lieu de 300 000 à plusieurs Millions de Francs facturés aujourd'hui : économie environ 1000 F par client.

L'économie totale serait d'environ 110 FHT par mois pour un faible taux de pénétration des nouveaux opérateurs (quelques centaines de lignes par site équipé), **ce qui nous permettrait d'être compétitif par rapport à France Télécom et de faire une offre à 240 FTTC/mois.**

Avec la croissance du marché, les opérateurs seront en mesure de faire largement baisser ces prix et d'y inclure une offre d'abonnement téléphonique moins chère, **l'ADSL à 200 FTTC est un objectif évident pour tous.**

**Mais sans concurrence, en imaginant que nous continuions en monopole à la vitesse d'aujourd'hui pour développer le marché DSL, on aura 3 ou 4 millions de clients ADSL en France, moins d'un foyer sur six connecté... d'ici 10 ans !**

**Sans concurrence, les nouvelles technologies ne pourront jamais se développer.**

Ce que la concurrence veut vous proposer, c'est **un téléphone qui fait tout : l'Internet rapide, un abonnement comprenant plusieurs lignes de téléphone et des minutes de communication, dès aujourd'hui pour 200 à 240F par mois selon le niveau de la concurrence.** On vous fournira un modem que vous brancherez sur votre ligne de téléphone.

Mais pour cela, il faut que l'opérateur fasse fabriquer les modems en question, installe ses propres DSLAM<sup>40</sup> dans les centraux téléphoniques de France Télécom ou à proximité et qu'il paye le juste prix pour passer sur les lignes de téléphone des Français, qui appartiennent à France Télécom.

La concurrence ne fera que vous proposer un plus large choix que celui que vous avez déjà.

**Sans concurrence, France Télécom, n'est pas incité à faire baisser ses prix, ni à proposer ces nouveaux modems. Avec un niveau raisonnable de concurrence, France Télécom proposera aussi de nouvelles offres, à un rythme supérieur à aujourd'hui.**

Les nouveaux opérateurs feront beaucoup de publicité pour l'ADSL : pour exister, ils seront forcés d'expliquer aux Français comment ça marche, pourquoi c'est utile et pourquoi ça n'est pas compliqué à installer chez soi. Libre au client de choisir ensuite un opérateur plutôt qu'un autre – aujourd'hui en tout cas on n'a pas le choix. La communication et la publicité sont les leviers principaux de décollage du marché !

Et plus les opérateurs étendront leur offre, plus France Télécom fera de même.

**Parallèlement, des nouveaux services apparaîtront, qui vous permettront de vivre mieux : la livraison de courses à domicile, les informations en ligne, le mail et la visioconférence, la musique et la vidéo en ligne. Un gain de temps considérable pour les français, et surtout... la croissance économique et la création d'emplois, une économie vigoureuse pour la France.**

### **Quel serait le rôle de l'Etat ?**

**L'Etat et les Collectivités doivent participer et encourager la vitalité du secteur privé pour le bénéfice de tous, pour assurer la cohésion sociale et territoriale du pays.**

Le positionnement des institutions publiques sur Internet est évidemment nécessaire pour renforcer l'usage de la population, et utiliser les avantages de l'Internet : simplicité des démarches administratives, accessibilité de renseignements de base, éducation...

Permettre le développement de réseaux de télécommunications dans les régions peu denses est intéressant pour le développement durable et universel. Cependant tant que l'abonnement et l'ADSL ne seront pas ouverts à la concurrence, ces réseaux de transport resteront vides ! Les collectivités, qui ont déjà investi dans ces réseaux, devraient être les premières à solliciter la concurrence.

Aujourd'hui, la concurrence sur l'abonnement et le haut débit ne « marche » que dans quelques pays au monde :

- La Corée, où il y a plus d'internautes haut débit que la France n'a d'internautes normaux, pour un tiers d'habitants en moins. C'est en effet le seul pays qui a mis en place une régulation audacieuse : **la séparation des activités d'infrastructure locale des autres activités au sein du monopole historique.**
- Le Danemark et la Finlande, qui sont régis par la législation européenne, ont dégroupé près de 40% de leur lignes DSL.

Dans les autres pays, les mesures n'ont pas été suffisamment fortes pour permettre aux opérateurs de passer le cap technologique du « téléphone qui fait tout » : Internet rapide, abonnement, minutes de communications locales... Nous sommes cependant en retard par rapport aux grands pays d'Europe, et au niveau 0 de la concurrence sur ce marché contrairement à eux.

---

<sup>40</sup> DSLAM : voir glossaire : c'est l'équipement qu'on doit installer dans le central téléphonique pour faire marcher l'ADSL sur les lignes de téléphone.

**Une mesure simple pour la France serait de faire payer aux opérateurs le juste prix du dégroupage, comme décrit ci-dessus, et de donner à l'ART des pouvoirs de sanctions effectifs.** Le dégroupage<sup>41</sup>, doit être régulé à la façon de l'interconnexion, dont la régulation a fait ses preuves<sup>42</sup>, **sous la houlette d'un régulateur français particulièrement efficace et équilibré.**

**L'Internet ne peut se démocratiser sans ADSL et l'ADSL ne peut se développer sans concurrence : les innovations permises par l'ADSL ne seront mises en œuvre que par les nouveaux opérateurs, qui sont les seuls à y être obligés.**

« Le bon rapport qualité/prix d'Internet est limité par l'accès à partir de chez l'abonné. On a beau inventer des technologies haut débit, ou vouloir subventionner le bas débit par le téléphone, il reste toujours une contrainte : la ligne de téléphone qu'utilise l'internaute pour se connecter sur le web n'est accessible que par France Télécom.

La concurrence existe-t-elle sur l'accès à Internet ? Oui, à peu près pour le bas débit (modem classique). Le prix des communications a d'ailleurs chuté de moitié depuis 1998. La concurrence est régulée par l'ART, qui approuve les prix de vente en gros des minutes de téléphone d'accès à Internet.

Non, la concurrence n'existe pas dans le haut débit. L'ADSL est commercialisé à plus de 99% par France Télécom ou ses filiales, et ne touche que 250 000 clients résidentiels à ce jour ! La concurrence existe pour certains opérateurs privés qui s'adressent au marché des grandes entreprises, mais pas pour le grand public. Sans concurrence, France Télécom n'a pas intérêt à se forcer pour baisser ses prix et accélérer son déploiement. La vitesse de croissance du marché est aujourd'hui contrôlée par un seul opérateur : France Télécom. »

**Proposition : Rendre effectif le dégroupage, en mettant en œuvre réellement les principes suivants : non-discrimination, orientation des tarifs de gros vers les coûts, efficacité, pas de réduction au volume, transparence. Les opérateurs doivent payer le juste prix du dégroupage : un prix public de 200 FTTC, c'est possible aujourd'hui.**

<sup>41</sup> Le dégroupage permet aux opérateurs de faire de la concurrence sur l'abonnement et l'Internet rapide ADSL.

<sup>42</sup> L'interconnexion permet aux opérateurs de faire de la concurrence sur le téléphone mobile et fixe, local (bientôt), longue distance, international et fixe vers mobile. Le décret a été appliqué et il a montré qu'il permettait une régulation correcte de la concurrence sur le téléphone. La définition de l'interconnexion peut s'appliquer au dégroupage. On la trouve dans la Loi n°96-659 du 26 juillet 1996 de régulation des télécommunications :

« On entend par interconnexion les prestations réciproques offertes par deux exploitants de réseau ouverts au public qui permettent à l'ensemble des utilisateurs de communiquer librement entre eux, quels que soient le réseau auxquels ils sont raccordés ou les services qu'ils utilisent ».

## Glossaire.

**Débit :** Mesure la vitesse de votre Internet en kb/s<sup>43</sup>

**Modem :** Nom de l'équipement installé auprès de votre ordinateur, qui permet la connexion à Internet à partir de votre domicile

**Bas débit :** **Internet Lent**  
**Modem à 56 kb/s**  
**Usage difficile et saturation fréquente**  
**Pendant l'usage, la ligne de téléphone est occupée**  
**Temps d'affichage à l'écran d'une liste de courses en ligne : 3 mn**  
**Temps de chargement d'un film : une nuit sans compter les échecs**

**Haut débit :** **Internet rapide**  
**Par exemple, avec l'ADSL à 512 kb/s 128 kb/s**  
**Pendant l'usage, vous pouvez aussi téléphoner**  
**Usage facile**  
**Temps d'affichage à l'écran d'une liste de courses en ligne : immédiat**  
**Temps de chargement d'un film : un quart d'heure, réception en différé**  
**Avec les progrès de la compression d'images, un film pourra être vu en différé dès 2002-2003**

**ADSL (DSL) :** **Nom de l'une des technologies qui permet l'Internet rapide chez soi**  
**Elle utilise le fil du téléphone**  
**Au moins 80% de la population française ayant le téléphone à son domicile pourra donc un jour bénéficier de ces technologies<sup>44</sup>**  
**30 Millions de foyers sont concernés**

**Câble :** Nom de l'une des technologies qui permet l'Internet rapide chez soi  
 Elle utilise le câble, que vous devez donc faire installer à domicile  
 Le câble n'existe malheureusement que dans les grandes villes (quelques dizaines de milliers de clients Internet par le câble)  
 Construit pour la télévision, il peut avoir des limites techniques de chargement, qui doit donc parfois être limité

**UMTS :** Nom de la technique Européenne pour avoir l'Internet rapide sur son mobile  
 Aussi appelé « Mobile 3G » pour « mobile de 3<sup>ème</sup> génération »  
 Les premiers téléphones mobiles UMTS ne seront prêts qu'en 2003  
 Des nouveaux réseaux devront être déployés  
 Le coût de raccordement d'abonné et donc le prix de l'abonnement et des communications, sera largement supérieur à celui de l'ADSL

**BLR :** Nom de l'une des technologies qui permet l'Internet rapide  
 Elle utilise la radio (BLR = Boucle Locale Radio), l'opérateur doit l'installer à votre domicile ou au bureau pour que vous puissiez en profiter  
 Cette installation difficile, destine particulièrement la BLR aux entreprises

<sup>43</sup> Le volume d'information (d'un fichier informatique) est mesuré en kilobits. Le débit est le volume d'information transporté par seconde.

<sup>44</sup> Certaines contraintes techniques subsistent aujourd'hui : en particulier l'ADSL ne fonctionne pas si le client est situé trop loin d'un central téléphonique, où sont installés les DSLAM (voir ce glossaire). Il faudra simplement se rapprocher des clients trop éloignés (zones rurales), en installant les DSLAM au niveau des sous-centraux téléphoniques.

**DSLAM :** Nom de l'équipement que l'on doit installer dans le central téléphonique pour que les clients de ce central puisse bénéficier du DSL sur leur ligne de téléphone à la maison.

Central téléphonique : C'est un bâtiment auquel arrivent toutes les lignes de téléphone d'une zone. Il y a 12000 centraux téléphoniques en France, « opérés » par France Télécom. Chacun d'eux dessert plusieurs dizaines de milliers d'abonnés. Votre ligne de téléphone part de chez vous et arrive obligatoirement dans un de ces centraux.  
L'équipement téléphonique installé dans ce bâtiment est le « répartiteur »  
L'équipement installé dans ce bâtiment qui permet de faire du DSL est leDSLAM.

Boucle Locale : Nom générique des réseaux de communications qui arrivent chez le consommateur : le fil de téléphone, le câble, la Boucle Locale Radio, les réseaux mobiles actuels ou futurs (UMTS)  
On dit « boucle locale » par opposition aux réseaux de télécommunications « longue distance » qui sont les milliers de kilomètres de fibres optiques traversant la France

Opérateur : Société qui fait fonctionner un réseau de télécommunications

Dégrouper : Ou « Accès à la boucle locale », prévu par la Loi Française  
C'est ce qui permet à un autre opérateur que France Télécom d'accéder aux lignes de téléphone et aux centraux de France Télécom, moyennant rémunération, évidemment  
Cet accès est nécessaire, pour pouvoir offrir comme France Télécom des services téléphoniques ou de l'ADSL sur les lignes de téléphone : 30 Millions de foyers potentiellement concernés  
La loi permet théoriquement que les opérateurs fassent du « dégroupage » pour qu'il y ait de la concurrence sur l'ADSL en France

**Concurrence : Aujourd'hui, il n'y a pas de concurrence sur l'ADSL pour M. Tout Le Monde**  
**C'est-à-dire qu'un particulier qui veut avoir de l'ADSL n'a pas le choix face au monopole historique**  
**La concurrence sur l'ADSL et l'abonnement téléphonique n'est possible que via le dégroupage**

## Annexe 1

### Liste des études et analyses citées dans le document :

**[Websense]** Sondage européen concernant l'usage d'Internet au bureau, réalisé par Taylor Nelson Sofres Interactive pour Websense, publié le 21 mai 2001, à consulter sur [www.websense.com](http://www.websense.com) : « Surf au bureau ».

*« Près de 90% des internautes Européens pensent d'ailleurs qu'Internet peut créer une sorte de dépendance ... »*

**[La Poste]** Rapport annuel de la Poste, disponible sur [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr). La Poste distribue 60 Millions de plis par jour alors que 140 Millions de mails sont envoyés en France par jour.

**[Cybermétrie]** Etude Cybermétrie de septembre 2001. Classement des sites les plus regardés, hors FAI et portails.

**[Sessi]** Etude publiée par le Sessi au mois d'août 2001 « L'Internet : les Français se hâtent lentement », à consulter sur [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr). (Service des Etudes et Statistiques Industrielles, de la Direction Générale de l'Industrie, des technologies de l'Information et des Postes (DiGITIP), Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 20 avenue de Ségur, 75353 Paris 07 SP. Centre d'information : J.M. Cholet, jean-marc.cholet@industrie.gouv.fr). Le Sessi y étudiait notamment les principaux usages d'Internet (plus de 50% des cadres sont connectés contre 20% seulement des employés, ouvriers ou retraités) et l'amointrissement de l'intérêt public en 2001 pour Internet (seulement 6% des français non connectés envisageraient de le faire en 2002, contre 19% en 1999). D'autres études sont régulièrement publiées par le Sessi et accessibles en ligne. Ainsi d'après le Sessi, fin 1998, les TIC concernaient déjà 660 000 emplois, et 711 000 fin 1999. On doit donc être parvenu aujourd'hui à près de 800 000 emplois en France dans les TIC.

**[IDC]** International Data Corporation (IDC) a publié en septembre 2000 une étude intitulée « Email Usage Forecast and Analysis, 2000-2005 » concernant l'usage du mail. Près de 511 Milliards de mails auraient été envoyés en Europe de l'Ouest en 2000. Elle est disponible sur [www.idc.com](http://www.idc.com).

**[Idate]** La lettre d'information de l'Idate et n°189 du 5 septembre 2001, indique que le chiffre d'affaire mondial de la Musique est de 37 Milliards de Dollars (en 2000). La lettre d'information n°175 du 15 mars 2001 estime le marché de la télévision et du cinéma :

#### Croissance du marché mondial en millions de dollars

	1997	1998	1999	Croissance 99/98
TV Advertising	80 651.2	84 450.9	89 199.0	5.6%
Licence fees	18 533.0	19 527.3	19 490.8	-0.2%
Pay-TV	40 659.4	45 302.7	48 615.0	7.3%
Video	26 765.4	29 388.5	30 024.6	2.2%
Theatres	11 957.1	13 204.4	13 103.3	-0.8%
<b>Total</b>	<b>178 566.2</b>	<b>191 873.8</b>	<b>200 432.8</b>	<b>4.5%</b>

Source: IDATE.

Enfin, la lettre d'information n°162 du 5 octobre 2000, estime le marché du jeu vidéo à 22 Milliards de Dollars en 2000. Ces lettres d'information sont disponibles sur [www.idate.fr](http://www.idate.fr).

**[NetValue]** Une étude de NetValue, disponible sur [www.netvalue.fr](http://www.netvalue.fr), publiée le 2 août 2001 indique que 60% des internautes français sont des hommes contre 54% aux Etats-Unis.

[AFA] L'Association Française des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet, regroupe les prestataires techniques Internet français autour de quatre métiers spécifiques : les réseaux IP, l'hébergement, l'accès, les portails et les moteurs de recherche. Ses communiqués de presse sont disponibles sur [www.afa-france.com](http://www.afa-france.com) :

« Pour la première fois depuis le début de l'Internet en France, le nombre d'heures de connexion mensuel en bas débit a baissé, passant de 71.392.000 heures de connexion en mars 2001 à 67.557.000 en juin 2001 ».

[DiGITIP, BIPE] Selon le rapport de juillet 2000 intitulé « les nouvelles technologies de l'information et l'emploi en France », disponible sur [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr), réalisé par le BIPE et le secrétariat d'Etat à l'Industrie [DiGITIP], l'impact **des technologies de l'information et de la communication (TIC) a conduit à un surcroît de croissance de 20%** en moyenne sur les 4 dernières années dans notre pays : ce sont ainsi 100 000 emplois nouveaux qui auraient été créés dans ce secteur, dont 50 000 sur la seule année 1998. Si les nouvelles technologies ne constituent que 2 % de la consommation finale, elles représentent 11 % des investissements et 8 % des consommations intermédiaires et donc une part très importante de la croissance du PIB. Ainsi, le 23 octobre 2001, Christian Pierret, Secrétaire d'Etat à l'Industrie, a déclaré :

« Les fondamentaux de croissance du secteur [ des TIC ] restent forts (...) ; au cours des 40 dernières années, la part du secteur des télécommunications dans le PIB n'a cessé d'augmenter : + 0,5% à 0,7% tous les 10 ans. L'ensemble du secteur des TIC représente maintenant 6% du PIB et a contribué en 2000 pour 20% à sa croissance. (...) »

D'après l'étude de la [DiGITIP, BIPE], les nouvelles TIC représentent un gisement d'emplois considérable, de l'ordre de 500 000 emplois créés en 4 ans. **Selon l'étude de la [DiGITIP, BIPE], entre 74 000 (hypothèse basse) et 160 000 (hypothèse haute) emplois nouveaux seraient créés chaque année à compter de 1999 grâce à un surcroît de croissance de 0,6% à 1,6% dû aux TIC.**

## Données numériques

### Extrait de l'étude Netvalue de juin 2001 sur les usages du haut-débit.

#### Type d'usage en France

	Utilisateurs haut-débit	Population d'Internautes	totale
Web	100%		96,7%
Mail	80,2%		58,6%
Audio-video	57,7%		24,6%
Transfert de fichier	45,4%		20,7%
Messagerie instantanée	40,7%		15,1%
Chat	28,5%		13,5%
Jeux	8,1%		2,9%
Forum	8,5%		2,8%

Source : NetValue - Juin 2001

Le haut-débit a un effet démultiplicateur sur l'utilisation d'Internet. Toutefois, lorsqu'on considère l'usage de l'audio-vidéo en ligne, le mode de connexion ne constitue pas le seul critère de distinction. En Espagne 32.1% d'internautes utilisent l'audio-vidéo sans être pourtant connecté via haut-débit, du fait de la forte proportion de jeunes internautes.

#### Répartition de l'utilisation haut-débit en Europe

La Suède et le Danemark sont les deux pays les plus connectés en haut-débit en Europe.

La France arrive en quatrième position avec 6.4% de foyers connectés à l'Internet haut-débit (dont 3.2% par le câble, et 2.8% en ADSL).

	Cable%	Satellite%	ADSL%	T1/Leased Line%	Total débit	Haut débit
Suède	3.3	0	5	5.5		13.8
Danemark	6.6	0	6.6	0		13.2
Allemagne	3.6	0	4.2	0		7.8
France	3.2	0.4	2.8	0		6.4
Espagne	2.7	0	3.5	0		6.2
Norvège	3.5	0.2	1.4	0		5.1
G-B	1.7	0.1	0.5	0		2.3
Italie	0	0.1	0.3	0		0.4

Source : NetValue - Août 2001

### Evolution du haut- débit en Europe

	Total Haut débit Février 2001 (%)	Total Haut débit Août 2001 (%)
Danemark	5.8	13.2
Allemagne	5.0	7.8
France	6.0	6.4
Espagne	3.1	6.2
Grande-Bretagne	3.1	2.3

Source : NetValue - Août 2001

### Le profil des utilisateurs de l'audio - vidéo sur Internet

Les utilisateurs des applications audio-vidéo sont en majorité des hommes (67.8%) avec une sur-représentation des 15-24 ans (32.6%).

#### Répartition par sexe

Sexe	Utilisateurs Audio/Vidéo	Population totale d' Internaute
Féminin	32.2 %	41.0 %
Masculin	67.8 %	59.0 %

Source : NetValue - Juillet 2001

#### Répartition par âge

Age	Utilisateurs Audio/Vidéo	Population totale d' Internaute
Moins de 15	4.7 %	6.2 %
15-24	32.6 %	25.8 %
25-34	22.4 %	23.3 %
35-49	27.6 %	28.7 %
50-64	9.5 %	12.0 %
Plus de 65	3.1 %	3.9 %

Source : NetValue - Juillet 2001

Toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées proportionnellement. On remarque une légère dominante des étudiants avec 27.6% d'utilisateurs de protocole audio-vidéo contre 23.4% dans la population de référence.

### L'usage des protocoles Audio – Vidéo

Les données sur l'usage des protocoles révèlent que l'application Napster est très prisée parmi les utilisateurs du haut débit (par 23% d'entre eux, contre 6.8% de l'ensemble des internautes à domicile). Napster occupe la troisième place après Real audio-vidéo (28.6%, contre 8% parmi la population de référence).

### Usage des protocoles en France

Audio- vidéo	Utilisateur haut débit	Population totale d' Internautees
Microsoft Internet Explorer*	33,3%	10,2%
Real	28,6%	8,6%
Napster	23,0%	6,8%
Nullsoft Winamp	6,1%	1,8%
Microsoft Media Player	6,5%	1,6%

Source : NetValue - Juin 2001

\* Taux de l'usage en plug-in audio- vidéo

#### A propos de NetValue :

Fondée en mars 1998, NetValue a mis en place un observatoire de l'Internet au niveau mondial s'appuyant sur une technologie propriétaire dénommée NetMeter. Ce mode de mesure est basé sur des panels résidentiels, représentatifs de la population par pays. À cet effet, NetValue a passé un accord avec Taylor Nelson Sofres, référence mondiale des études, pour la constitution et la gestion de ses panels. La technologie NetValue est fondée sur une capacité de mesure de l'information sans équivalent sur le marché et qui lui permet de mesurer l'ensemble des comportements et des usages de l'Internet : mail, chat, forum, web, audio, vidéo... - en plus de la mesure d'audience des sites web. NetValue dispose ainsi d'une extraordinaire richesse de données sur l'activité des internautes, et offre aux entreprises une image complète de ce que font les individus en ligne.

NetValue délivre une information au niveau mondial ; la société est présente en Allemagne, Corée, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Hong Kong, Italie, Mexique, Norvège, Singapour, Suède, Taiwan.

(c) NetValue 2001. Tous droits réservés. Toutes les données et les chiffres indiqués dans ce document peuvent être publiés avec une mention spécifique : " Copyright NetValue " ou " Source : NetValue ".

## Estimation du nombre d'internautes dans le monde

Etude « The Face of the web » réalisée par Ipsos Reid

Rang	Pays	% d'adultes ayant utilisé internet dans les 30 jours (2000)	Population (Millions)	Nombre d'internautes adultes (Millions)
<b>Pays leaders</b>				
1	Suède	65%	8.82	4
2	Canada	60%	30.7	16
3	Etats-Unis	59%	273	141
4	Pays-Bas	57%	15	7
5	Australie	54%	19.1	9
6	Finlande	53%	5.2	1
7	Suisse	51%	7	3
8	Singapour	46%	3.2	1
9	Corée du Sud	45%	46.9	17
10	Allemagne	37%	82.4	29
11	Grande-Bretagne	35%	59.5	23
<b>Pays émergents</b>				
12	Belgique	36%	10.2	3
13	Taiwan	35%	22.1	7
14	Hong-Kong	34%	6.7	2
15	Mexique zone urbaine	33%	-	8
16	Japon	33%	125	49
17	France	30%	60	16
18	Italie	28%	58	13
19	Malaisie zone urbaine	26%	-	4
<b>Pays les moins avancés</b>				
20	Brésil zone urbaine	22%	-	10
21	Espagne	22%	39.8	7
22	Chine zone urbaine	21%	-	11
23	Argentine zone urbaine	20%	-	3
24	Pologne	19%	39	5
25	Colombie zone urbaine	17%	-	3
26	Egypte zone urbaine	17%	-	2
27	Turquie zone urbaine	13%	64	1.8
28	Inde zone urbaine	9%	-	3
29	Afrique sud zone urbaine	6%	-	2
30	Russie zone urbaine	6%	-	6.91
Source: The Face of the Web 2000-2001 (2 <sup>ème</sup> édition d'une vaste enquête annuelle réalisée par Ipsos Reid dans 35 pays, plus de 28 000 interviews conduites de part le monde, par téléphone ou en face à face)			Source: Publique	Sources: Ipsos Reid / publiques

**Nombre d'internautes en Europe (source NUA novembre 2000)**

<b>Pays</b>	<b>Millions internautes</b>	<b>Population (Millions)</b>	<b>Source</b>
Russie	9.2	148	Monitoring.ru (08/00)
<b>Allemagne</b>	<b>20.1</b>	<b>82.4</b>	<b>Mediagruppe Digital (11/00)</b>
Turquie	2	64	IBS Research (05/00)
France	7.4	60	Jupiter/MMXI (01/01)
<b>Grande-Bretagne</b>	<b>19.98</b>	<b>59.5</b>	<b>Nielsen/Netratings(11/00)</b>
<b>Italie</b>	<b>13.42</b>	<b>58</b>	<b>Nielsen/Netratings(11/00)</b>
Espagne	5.49	39.8	AIMC (11/00))
Pologne	2.8	39	WBJ (03/00)
<b>Pays-Bas</b>	<b>7.28</b>	<b>15</b>	<b>Nielsen/Netratings (11/00)</b>
Portugal	0.7	10.5	ITU (07/00)
Belgique	2.7	10.2	Nielsen/Netratings (09/00)
Grèce	1.33	10.2	IDC (10/99)
<b>Suède</b>	<b>5</b>	<b>8.82</b>	<b>Nielsen/Netratings(11/00)</b>
<b>Autriche</b>	<b>3</b>	<b>8.1</b>	<b>AIM (10/00)</b>
<b>Suisse</b>	<b>2.4</b>	<b>7</b>	<b>Nielsen/Netratings(12/00)</b>
<b>Danemark</b>	<b>2.58</b>	<b>5.2</b>	<b>Nielsen/Netratings (11/00)</b>
<b>Finlande</b>	<b>2.27</b>	<b>5.2</b>	<b>Taloustutkimus Oy (08/00)</b>
<b>Norvège</b>	<b>2.36</b>	<b>4.4</b>	<b>Norsk Galup (10/00)</b>
Irlande	1.04	3.5	Nielsen/Netratings(11/00)
* = connexions à domicile			
Source : NUA - 11/2000			

## Annexe 2

### **L'Internet rapide grand public est dans le coma : 1 point de croissance et 100 000 emplois perdus (article de Jean-Louis Constanza paru dans les Echos)**

Dans cinq ans, l'Internet rapide aura fait oublier qu'il existait un Internet lent. Hélas, l'Internet rapide, avec ses tarifs de luxe, est encore loin d'arriver chez la majorité des Français. Plus connu sous l'acronyme ADSL, c'est déjà une source de profits chez France Télécom. Mais, en l'absence de concurrents, comme toujours, les prix ne baissent pas plus que le marché ne décolle. Rappelons-nous la téléphonie mobile avant l'arrivée de Bouygues Télécom, ou la téléphonie fixe avant Tele2 : des marchés élitistes, réservés à un happy few de particuliers et aux entreprises ; un gadget, dont personne ne croyait qu'il sortirait de la poche des bo-bos, pour atterrir dans celle de l'homme de la rue. Aujourd'hui, un foyer français sur cinquante est connecté à l'Internet rapide, et moins d'un sur trois est à l'Internet lent. Même cause, même effet : un monopole ralentit toujours la croissance du marché. Hélas, il ralentit ainsi la croissance de l'économie et des emplois.

Le « dégroupage de la paire de cuivre » -la location par France Télécom de la ligne d'abonné à ses concurrents- est le seul moyen de démocratiser l'Internet rapide. Créer un second réseau de trente millions de lignes d'abonnés prendrait au moins dix ans, et serait absurde, aussi absurde que si l'on reconstruisait un réseau d'eau à chaque fois qu'une commune change d'exploitant. Cette ressource rare qu'est la « boucle locale », le réseau d'abonné, existe déjà, payée à prix d'or par la collectivité (et par les tarifs téléphoniques du monopole, naguère dix à vingt fois plus chers qu'aujourd'hui), et donc propriété de cette collectivité, plus que de l'entreprise France Télécom. D'autres technologies existent, comme la boucle locale radio ou le câble, mais elles ne toucheront jamais que des minorités. Les 30 nouveaux opérateurs qui avaient annoncé s'attaquer au « dégroupage », la Bastille de l'Internet rapide, ne sont plus que trois ou quatre, et encore ne songent-ils plus qu'au marché des entreprises.

Car certes, France Télécom compte louer à ses concurrents ses lignes d'abonnés, le fameux dernier kilomètre qui relie notre prise téléphonique au réseau – mais à un prix beaucoup plus élevé que le prix public, alors même que ces concurrents en commanderaient des centaines de milliers. C'est un cas unique, où l'achat en gros devient plus cher que l'achat au détail.

Pourtant, la Loi elle-même prévoit que la boucle locale publique soit louée aux nouveaux opérateurs à des tarifs proches des coûts, pour permettre à la concurrence de jouer son rôle en pratiquant des tarifs de détail accessibles au public. Mais le prix de gros de location de la ligne « dégroupée », proposé à 95 FHT par France Télécom, est supérieur de 37% au prix de détail de l'abonnement payé par le client particulier (69 FHT). Et tout à l'avenant : les frais d'installation d'une ligne sont facturés par France Télécom deux fois plus chers à un opérateur concurrent qu'à un client final ; les opérateurs ont l'impression de payer deux fois les interventions et le personnel de France Télécom ; les devis des travaux nécessaires dans les sites de France Télécom semblent largement surestimés, au regard des coûts que les autres opérateurs constatent tous les jours dans leurs propres installations. Au vrai, l'opacité des coûts de France Télécom est telle que les vérifications sont bien malaisées, peut-être même pour notre opérateur national lui-même. Résultat : quelques opérateurs téméraires partent à l'assaut de sites à Paris, Lyon ou Marseille, facturés par France Télécom pour des montants astronomiques, en espérant y trouver une rentabilité éphémère sur le marché des entreprises dans des zones dites « rentables ». L'Internet rapide réservé aux privilégiés de l'information, ou la Société de l'Information à l'envers.

Les concurrents sérieux pour le grand public, Tele2 ou Cegetel, sont donc confrontés à un dilemme suicidaire : développer des services à perte, ou laisser passer ce marché essentiel. Pendant ce temps, pour son propre compte et au travers de Wanadoo, France Télécom engrange quotidiennement un millier d'abonnés ADSL et bénéficie seul de la demande naturelle pour l'accès rapide à Internet en recréant tranquillement son monopole. A ce rythme, on atteindrait les 5 millions de clients particuliers en... dix ans. Que l'Internet rapide devienne un autre gadget des télécoms, ce serait catastrophique, car il est utile et nécessaire pour les français.

Utile, car l'Internet « lent », celui que nous connaissons aujourd'hui, n'est que le brouillon d'un service acceptable. Education, commerce, utilisation de la vidéo, et même accès confortable à l'information et au courrier électronique, tout cela n'est réellement possible qu'avec l'Internet rapide. Le progrès entre « lent » et « rapide » est aussi considérable qu'entre la radio et la télévision –ou qu'entre le 22 à Asnières et le téléphone moderne. L'Internet lent, celui d'aujourd'hui, est vraiment trop lent pour l'usage qu'un foyer normal veut en faire. Avec l'Internet rapide, les pages s'affichent instantanément. Le client est connecté en permanence. Il peut téléphoner en même temps qu'il utilise l'Internet. Acheter, communiquer ou s'informer se fait aussi vite que la pensée le permet, et non, comme aujourd'hui, en attendant désespérément l'affichage de la page suivante. Aujourd'hui, un français connecté à l'Internet rapide peut passer une licence ou une maîtrise –hélas dans des universités canadiennes ou américaines. Le retard bien connu de la France dans l'Internet serait facilement rattrapable si l'Internet rapide devenait largement disponible. Sinon, la fracture numérique, qui n'a pas disparu avec la « bulle » de l'Internet, s'agrandira, et nous séparera de plus en plus des pays où l'Internet rapide se développe plus vite : Scandinavie, Europe anglo-saxonne, Etats-Unis, Québec (autant de clients Internet rapide qu'en France, pour dix fois moins d'habitants) et même Corée !

Nécessaire, car nous ratons là une occasion extraordinaire de développer croissance et emplois. D'après une étude du BIPE, mandatée par le ministère de l'industrie et publiée l'an dernier, une croissance de la consommation des ménages de 10% en Technologies de l'Information et des Communications créerait de 60 000 à 170 000 emplois nets et générerait un point de croissance supplémentaire. Or 5 millions de clients particuliers, en s'équipant en ADSL, engendreraient justement une telle hausse de la consommation des ménages, avec la croissance et les emplois qui lui sont associés. Les enjeux industriels sont donc d'une taille comparable, par exemple, à ceux de l'A380 !

Nécessaire aussi car le dégroupage permet en prime la disparition du monopole sur la téléphonie locale et l'abonnement. Pour les foyers français, le maintien du monopole signifie, en moyenne, une centaine de francs de facture de téléphone en plus chaque mois. Cet argent – de l'ordre de 30 milliards, soit une baisse d'un point de TVA, que justement le Ministre des Finances déclare ne pas pouvoir financer cette année- se trouverait utilement dépensé par les foyers français dans la consommation et la croissance, plutôt que dans les rentes d'un monopole.

Nécessaire enfin car, sans marché et sans clients, l'industrie française des biens culturels ne trouvera pas d'oxygène pour son développement futur, qui passera forcément par l'Internet rapide. Notre rayonnement, nos luttes pour l'exception culturelle – tout cela sera à passer par pertes et profits, puisque les contenus de demain seront fabriqués ailleurs. Aujourd'hui, c'est le Québec qui est en tête des contenus et services francophones pour l'Internet rapide. C'est une bonne chose pour les Québécois, une moins bonne pour nous.

La France possède pourtant un potentiel unique en Europe, de l'infrastructure aux contenus. De nouveaux opérateurs à capitaux Français ont massivement investi, souvent avec de lourdes contraintes de développement du territoire liées à leur licence, dans les infrastructures indispensables au transport de ces futurs trafics ; les collectivités territoriales

ont parfois anticipé l'initiative privée lorsqu'elles la jugeaient trop lente ; la boucle locale, aujourd'hui à la disposition exclusive de France Télécom, est de bonne facture et adapté aux technologies DSL. Nous disposons d'un terreau de compétences très riche, qui permettra de créer des contenus attirants sur Internet . Rappelons qu'Infogrames, Ubisoft, Havas et d'autres sont des entreprises de contenu de niveau mondial ; que le chiffre d'affaires des jeux vidéos dépasse celui du cinéma dans les pays occidentaux et que la France est leader dans ce domaine ; que notre créativité est unique dans des domaines liés à l'Internet rapide, par exemple chez Alcatel, Thomson Multimedia ou Dassault Systèmes. La force de notre industrie du contenu et des équipements peut donner un corps à l'Internet rapide, et a besoin de lui pour se consolider face à la vitalité de nos concurrents d'outre Atlantique et d'Asie. C'est dans toute cette industrie intermédiaire que se créeront l'essentiel des emplois visés par l'étude du Ministère de l'Industrie. Ce seront des emplois de compétitivité pour le pays. Et cette industrie du contenu, qui a besoin d'une demande en Internet rapide français pour se développer, trouvera là un tremplin pour se préparer aux contenus et à la demande de l'UMTS, vers 2004.

La concurrence n'est pas un bien en soi. Le bien, c'est ce que la société en tire. Dans le cas du téléphone mobile, seule l'arrivée du troisième concurrent a fait exploser ce marché auparavant stagnant. Pour l'Internet rapide, il n'y aura pas de concurrence tant que des opérateurs sérieux et solides ne peuvent louer les lignes d'abonnés à des prix permettant une commercialisation massive. Pour France Télécom, il est naturel de défendre son pré carré. Est-il naturel pour notre société d'accepter le repli frileux qui en découle, au prix de dizaines de milliers d'emplois, d'une part importante de la croissance, et de notre compétitivité dans le secteur le plus avancé de l'économie ? France Télécom a montré sa compétence à survivre et croître dans un univers de concurrence. C'est maintenant une entreprise forte, mais qui a le droit de jouer sur deux tableaux : monopole quand ça l'arrange, concurrentielle quand elle le souhaite. Dans les télécommunications, le monopole d'un fournisseur mène toujours, sans exception, à des services chers, malaisés, non exportables, réservés à des privilégiés, aux dépens de l'ensemble de l'industrie, du marché, et de la société.

### Annexe 3

#### Lettre ouverte à Michel Bon, Président de France Télécom www.libreadsl.org

Les français – vos clients et les nôtres- veulent plus de concurrence dans le téléphone fixe. D'une part, à plus de 80%, ils veulent pouvoir choisir leur opérateur local de téléphonie. D'autre part, une majorité des internautes veulent accéder à l'Internet rapide -le fameux ADSL- dans des conditions simples et économiques. Cet Internet rapide, qui est à l'Internet traditionnel ce qu'une berline moderne est à une bicyclette du début du siècle, et va révolutionner notre usage de l'Internet.

Les français savent qu'un minimum de concurrence est indispensable pour que les prix baissent et que les opérateurs innovent. Dans un passé proche, seule la concurrence a permis l'explosion du téléphone mobile avec l'arrivée de Bouygues Telecom, et du téléphone fixe, "longue distance", avec l'arrivée de Tele2. Sans cette concurrence, les prix restent élevés, l'innovation est lente, et la demande stagne ; c'est une loi jamais contredite.

Nous, vos concurrents, voulons investir pour offrir à nos clients le téléphone local et l'Internet rapide. Pour cela nous devons vous louer la "boucle locale", ce dernier kilomètre de ligne téléphonique, votre monopole. C'est la clé de l'ouverture du marché.

La loi vous demande de nous louer cette boucle locale –location que nous appelons dans notre jargon le dégroupage- à des tarifs "proches de vos coûts"... Mais, aujourd'hui, les prix de location que vous nous demandez sont tellement élevés que, si nous les acceptions, nous serions face à un dilemme mortel : vendre à lourdes pertes, et donc mourir vite ; ou bien vendre trop cher, et donc ne pas exister. Beaucoup de vos concurrents vont jusqu'à murmurer que France Telecom abuserait de sa position de monopole de fait, pour empêcher leur développement.

Voilà donc une forte demande des clients : liberté de choix pour le téléphone et l'ADSL. Un vrai besoin déclaré, pas une demande virtuelle comme l'UMTS ! Et cette demande des français resterait insatisfaite parce que vous, France Telecom, seriez intimidé par ce nouveau marché ? Je ne puis le croire. Vous-mêmes déclariez récemment le contraire: "Puisque la concurrence va réduire notre part de marché, plutôt que de se lancer dans un combat perdu d'avance –qui est d'empêcher la concurrence d'apparaître partout où elle apparaît- faisons le contraire : faisons levier sur elle pour faire grandir le marché. Ainsi, plus le gâteau grandira, plus nos concurrents seront contents et plus nous, France Telecom, qui sommes le leader du marché, en bénéficierons".

Je fais le pari que vous allez vous prendre au mot, et que nous arriverons, guidés par l'intérêt des clients français, à faire décoller ensemble ces nouveaux marchés. Donc que nous allons trouver une solution de dégroupage acceptable pour tous.

Il n'est plus dans votre nature de freiner le développement de marchés aussi prometteurs. France Telecom a décuplé sa taille et sa puissance en sortant de la logique du monopole. Vous-même avez été le moteur de cette entrée réussie dans le monde concurrentiel. Vous ne laisserez pas renaître des éléments de monopole qui seraient avant tout néfastes à France Telecom elle-même.

Ensuite, vous savez qu'ouvrir les marchés en question représente un enjeu industriel et social considérable –le BIPE, dans une étude pour le Ministère de l'Industrie, évoquait jusqu'à un point de croissance et cent mille emplois. Les économies pour les français pourraient valoir trente milliards de francs par an (un point de TVA !) qui seraient plus utilement dépensés ailleurs, pour générer de la croissance. France Telecom, gigantesque entreprise française, ne

restera pas longtemps indifférente à l'intérêt collectif. D'autant que l'industrie française des hautes technologies bénéficiera fortement d'un développement rapide de ces marchés.

Enfin, c'est de votre croissance à vous, France Telecom, qu'il s'agit. En France, où, ayant le plus grand nombre de clients, vous serez les premiers à gagner d'une accélération du marché. En Europe, où une expérience française novatrice vous donnera une occasion unique de vous développer largement. Seul un petit nombre d'opérateurs en ont la possibilité, les moyens, les compétences. Après tout, à l'étranger, vous réclamez depuis longtemps ce même dégroupage auquel vous êtes si réticent en France! Vous pouvez certes perdre une part du marché français mais, simultanément, vous gagnerez des marchés considérablement plus importants en Europe, parce que vous aurez eu l'audace, parmi les opérateurs historiques, de tirer les premiers.

Ensemble, c'est-à-dire en nous faisant sagement concurrence, nous avons une occasion fantastique : travailler en parallèle au développement de marchés essentiels pour la croissance de la France, et de l'Europe. Devons-nous en avoir peur ?

**Pour le Collectif Libre ADSL, Jean-Louis Constanza,  
Directeur Général, Tele2**

## Annexe 4

### Le Collectif Libre ADSL [www.libreadsl.org](http://www.libreadsl.org)

Composé d'opérateurs de télécommunications et des principaux acteurs du marché de l'Internet, ce collectif constitué à l'initiative de TELE2 France s'est fixé comme objectif d'accélérer le développement de l'Internet rapide en France.

Constatant le blocage rencontré dans le processus de dégroupage de la boucle locale, condition essentielle d'un accès simple et économique à l'Internet rapide pour tous, il a décidé de lancer une campagne nationale d'information destinée à obtenir des conditions de concurrence normales sur la boucle locale et une baisse des prix.

Partenaires :

Opérateurs:

Tele2 France, [www.tele2.fr](http://www.tele2.fr)

Kaptech, [www.kaptech.com](http://www.kaptech.com)

LDCOM, [www.ldcom.fr](http://www.ldcom.fr)

Worldcom, [www1.worldcom.com/fr](http://www1.worldcom.com/fr)

Portails:

Everyday.com, [www.everyday.com](http://www.everyday.com)

Jeux en ligne :

Distrigame.com

Netloteries.com

Associations:

[ADIM](http://www.adim.asso.fr), Association d'internautes, [www.adim.asso.fr](http://www.adim.asso.fr)

[SIOTEL](http://www.siotel.org), Association d'opérateurs, [www.siotel.org](http://www.siotel.org)

Équipementiers

[KORTEX](http://www.kortex.com), équipementier télécom, [www.kortex.com](http://www.kortex.com)

### Présentation de Tele2 France

- Tele2 représente 14 Millions de clients en Europe, et Tele2 France compte 3 Millions de clients en France.
- Tele2 France : 37 salariés, 2000 km de fibre optique, 10 centraux de commutation, 60 points de présence en 2002, et 3 centres d'appel comptant au total 1500 téléopérateurs.
- Tele2 France propose un service de téléphonie longue distance accessible par le 4 ou en présélection. Site web [www.tele2.fr](http://www.tele2.fr)

Everyday.com est un portail grand public accessible sur [www.everyday.com](http://www.everyday.com).

Contact F. Thesmar : 01 39 45 44 44